

**Table des matières**

1. Introduction.....	7
1.1. Préambule.....	7
2. La problématique.....	7
2.1. La question de recherche .....	7
2.2. L'objectif de ce travail de recherche .....	8
3. Motivation et choix du thème .....	9
4. Le cadre théorique .....	10
4.1. Le militantisme.....	10
4.1.1. Qu'est-ce que le militantisme ? .....	10
4.1.2. L'exemple du militantisme féministe. ....	12
4.1.3. Militer aujourd'hui.....	14
4.1.4. Militantisme et travail social.....	14
4.1.5. Les travailleurs sociaux doivent-ils être militants ? .....	16
4.1.6. Travailleuse sociale et militante : les arguments contre.....	19
4.2. L'action collective et les mouvements sociaux .....	20
4.2.1. Le mouvement social .....	23
5. Assistante sociale en militante qu'en est-il réellement ?.....	26
6. Les Hypothèses de la recherche.....	29
7. L'enquête de terrain .....	31
7.1. La méthodologie .....	31
7.1.1. Le choix du terrain.....	32
7.1.2. La population .....	32
7.1.3. Les techniques de récoltes.....	32
7.1.4. Les risques et limites .....	33
8. Analyse des résultats.....	34
8.1. Introduction.....	34
8.2. Le questionnaire destiné aux étudiantes .....	34

8.3. Le questionnaire destiné aux assistantes sociales .....	45
9. Vérification des hypothèses.....	57
10. Conclusion .....	63
10.1. Les perspectives professionnelles .....	63
10.2. Les limites de la recherche.....	64
10.3. Les nouveaux questionnements.....	64
10.4. Conclusion personnelle .....	65
11. Bibliographie et cyberographie.....	67
11.1. Ouvrages .....	67
11.2. Sources internet .....	68
11.3. Sources HES-SO .....	68
11.4. Photos.....	68
12. Annexes .....	69

### **Quelques Abréviations :**

AS : Assistante sociale

CMS : Centre médico-social

# 1. Introduction

## 1.1. Préambule

Arrivé au terme de cette formation HES-SO, chaque étudiant doit rédiger un dernier travail appelé Travail de Bachelor. Cette recherche permettra d'approfondir un sujet important pour l'étudiant et de lui apprendre à apprivoiser la méthodologie et les bases d'une recherche scientifique. Ce travail ponctue trois ans de formation et permettra à l'étudiant de valider sa formation. En dehors du côté formel, cette recherche me semble importante d'un point de vue humain et social. En effet, pour ce mémoire, il faudra tout d'abord effectuer de nombreuses recherches théoriques et s'appuyer sur des auteurs ce qui me permettra d'ouvrir un maximum mes connaissances sur un thème qui me tient très à cœur. Ensuite, la recherche sur le terrain permettra de vérifier ou non des hypothèses réfléchies à la suite de mes concepts théoriques. L'enquête me permettra aussi d'entrer en contact avec des professionnelles ou étudiantes en service social et cela rendra mon travail, je l'espère, le plus riche possible. Tout comme les trois années de formation en travail social, ce mémoire est, lui aussi, une articulation entre théorie et pratique. Cette méthode, où chacune de ses deux parties se mélangent favorise l'apprentissage et le rend forcément beaucoup plus intéressant et pertinent.

## 2. La problématique

### 2.1. La question de recherche

Dans le monde du travail social, que se soit dans les livres ou dans les manuels de déontologie, il y a toujours un paragraphe destiné au travail militant et à l'action de groupe pour défendre des valeurs ou des actes qui semblent bon aux travailleurs sociaux. L'éducation sociale et surtout l'animation socioculturelle connaissent bien ces valeurs d'engagement, elles les mettent en évidence que ce soit dans la formation ou dans la pratique professionnelle. Par contre, l'orientation service social semble beaucoup moins concernée par le travail collectif et l'engagement militant. En effet, le métier d'assistante sociale semble être plus individuel et plus discret dans l'espace public que les deux autres orientations. Pourtant, il ne devrait pas être en reste. J'ai l'impression que, de plus en plus, l'engagement et la défense des bénéficiaires passent au second plan, est-ce une faute de temps ? De moyen ? De plus, la formation d'assistante sociale HES de la HES-SO de Sierre ne semble pas donner une direction « militante » à ses cours et interventions. Ce travail de recherche se veut aussi comme un essai pour

repenser le métier d'AS. La formation crée des assistantes plutôt que des militantes. En Valais, les services sociaux recensent de nombreux « burn-out » et autres fatigues professionnelles. Le fait de ne pas être entendue ou reconnue ou encore de ne pas avoir l'espace pour se défendre et défendre les bénéficiaires pousserait-il à un épuisement professionnel toujours plus important ?

Pour certains, il ne faudrait même pas associer militantisme et travail social car ces deux notions seraient incompatibles. Alors être assistante sociale et militante de nos jours, est-ce une évidence ? L'engagement militant doit-il faire partie des compétences des AS ou n'est-il qu'une option ? La plupart des services sociaux ont des normes et règles bien précises et souvent la marge de manœuvre des professionnelles n'est pas très large. S'ajoute à cela la pression de la société et des partis politiques sur les coûts de l'aide social. Ne faudrait-il pas repenser le métier pour rendre les AS plus militantes et moins exécutantes ? Ne faudrait-il pas qu'elles défendent leur métier et leurs compétences en osant crier tout fort ce qu'elles pensent tout bas ?

Suite à toutes ces interrogations, la question qui semblait regrouper au mieux toutes les thématiques ci-dessus est :

**« Assistante sociale et militante, une évidence ?**

L'engagement militant comme compétence du métier d'assistante sociale»

## 2.2. L'objectif de ce travail de recherche

Ce travail de Bachelor cherche à comprendre et mettre en valeur les liens existants entre travail social et militantisme. Au vu des inégalités, des injustices qui se déroulent dans notre société chaque jour et qui semblent prendre de plus en plus d'ampleur, les mouvements de militantisme semblent avoir une tendance à régresser plutôt qu'à augmenter. A l'ère de la communication 2.0 et de la montée de l'individualisme, il devient de plus en plus compliqué de compter les uns sur les autres pour défendre nos droits. Ce travail se veut aussi comme un cri du cœur face à une génération qui ne se défend plus et qui ne s'entraide que peu les uns les autres. S'il doit n'y avoir rien qu'une profession qui, malgré tout, devrait continuer à lever les poings pour défendre et militer, ce serait celle d'assistante sociale.

La formation d'assistante sociale nous apprend-t-elle réellement à devenir des militantes ? Pour changer les conditions de vie des bénéficiaires, faut-il seulement les

« assister » et les accompagner au quotidien ou faudrait-il plutôt militer en amont pour que la situation ne perdure pas ?

### **3. Motivation et choix du thème**

Attirée par énormément de sujets et de problématiques dans le monde du social, j'ai mis beaucoup de temps à définir ce qui deviendrait mon thème de recherche pour mon Travail de Bachelor. Après avoir fait le tri, je me suis rapidement rendue compte que chacun de mes choix comportait des notions de défense des droits humains, féminisme, militantisme etc..

Tout d'abord, depuis mon enfance je suis particulièrement touchée par l'inégalité, l'injustice, les populations précaires ou les personnes en difficulté. C'est pourquoi j'ai choisi de devenir assistante sociale. Ce métier me permet de lutter au quotidien, à mon échelle, pour les personnes en situation de vulnérabilité.

J'ai eu la chance de rencontrer, durant mon premier stage HES, une praticienne formatrice sensibilisée par les questions de militantisme. C'est grâce à elle que je me suis intéressée plus en profondeur à cette notion et que j'ai découvert son importance dans un métier comme celui d'assistante sociale. Après de multiples recherches, je comprenais enfin pourquoi ce métier m'attirait autant. Le contact humain, le soutien et l'accompagnement des bénéficiaires mais aussi et surtout : la défense de leurs droits.

La formation HES-SO en Travail Social m'a permis d'apprendre énormément de bases sur le métier d'assistante sociale. Pourtant, arrivée à la fin de mes trois ans, j'ai eu l'impression qu'il m'avait manqué ce côté « militant » et engagé que je recherchais tout particulièrement dans cette profession. C'est au moment de terminer ma formation que je me suis rendue compte que nous n'étions pas assez sensibilisés à la question de la défense des usagers de service social ni dans notre formation théorique ni dans notre formation pratique.

Il m'est apparu essentiel à partir de ce moment-là, d'accorder une plus grande importance à ce qui me semble être l'un des fondements de notre métier. Il y a tant de choses révoltantes dans notre société et trop peu de temps et de moyens à disposition pour pouvoir changer cela. Pour moi, il est essentiel qu'une assistante sociale soit engagée personnellement et professionnellement pour des causes qui lui tiennent à cœur. Si j'ai choisi ce métier c'est pour lutter contre les inégalités et pouvoir initier ou participer à des changements, des petites révolutions dans ce monde si individuel.

Il me semblait évident qu'à ce stade, j'avais besoin d'en savoir encore plus sur le militantisme, de connaître son lien avec le travail social et d'avoir l'avis d'un maximum de professionnelles sur le sujet. Suis-je la seule à penser que nous avons délaissé voire ignoré le côté militant de la profession ? Ce travail me permettra, je l'espère, de me donner des pistes de compréhension et peut-être d'amélioration pour le début de ma carrière en tant qu'assistante sociale et militante.

## 4. Le cadre théorique

### 4.1. Le militantisme

#### 4.1.1. Qu'est-ce que le militantisme ?

Aux origines, le terme militantisme (du latin miles, militis : *soldat*) désignait les personnes qui se battaient et défendaient leurs idées ou convictions armes en mains. Il avait aussi une fonction morale et religieuse qui était surtout utilisée pour désigner les fidèles sur terre. Au fil du temps, le mot s'est laïcisé pour devenir « celui ou celle qui participe de manière active à un mouvement<sup>1</sup> ». Le mot « militantisme » est réellement apparu dans les années 1960 pour désigner l'action d'agir et de protester pour une idée ou une organisation. Le militantisme s'inscrit dans plusieurs domaines et s'utilise par différents moyens. C'est ainsi qu'on peut le trouver aussi bien dans le milieu politique que le milieu associatif ou syndical. Dans ces différents milieux, la forme et l'expression du militantisme peuvent aussi être très variées, le militantisme peut être une action autant qu'une manière de penser, mais il peut aussi agir comme un filtre qui permet d'appréhender différemment son travail, son quotidien. Par militer, on peut entendre la possibilité de manifester, boycotter, mener des actions, signer des pétitions, désobéir, défendre, protester et bien d'autres actions encore.

Avec les années, la notion de militantisme s'est élargie et de ce fait, elle ne s'est plus retrouvée seulement dans le milieu religieux ou politique, mais aussi dans l'économie, les médias, les droits de l'homme, l'environnement, et bien d'autres catégories. Le militantisme désigne une participation ou un soutien actif à la propagation d'une idée ou d'un mouvement défendu. Ce genre d'engagement implique donc d'avoir un point de vue défini sur une situation, d'avoir une idée précise qui tient à cœur aux acteurs de cet engagement. Adhérer à un groupe c'est tout d'abord manifester sa liberté de choisir et

---

<sup>1</sup> <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article170307>

de suivre un mouvement, une idée. Ce que l'on défend lorsque l'on parle de manifester ou militer peut toucher à la condition de vie comme à la condition professionnelle ou politique. Lorsque des droits ne sont pas respectés, lorsqu'il y a des inégalités ou des injustices, partout dans le monde, des individus sortent du silence, forment des groupes, se mobilisent ou s'insurgent pour défendre leurs droits, leurs besoins, leurs désirs. Le militantisme actuel ne cesse de se rendre visible dans toutes sortes de luttes comme les luttes de classes, luttes antiracismes ou encore luttes pour le développement durable etc... L'histoire du militantisme a beaucoup évolué au fil du temps, elle est apparue sous des formes aléatoires et dans des contextes très différents mais le terme de militantisme n'a jamais cessé d'exister dans nos sociétés. Comme décrit plus haut, le militantisme était à l'époque essentiellement relié à la religion pour ensuite se laïciser. Entre le 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle, le militantisme est très souvent apparu dans les révoltes ou mobilisations des classes ouvrières. En effet, à cette époque, les ouvriers sont très mal payés, les conditions de travail sont dégradantes et la classe populaire vit dans une grande précarité. Les ouvriers n'ont aucune sécurité salariale, ils n'ont pas accès aux logements et vivent souvent dans une grande misère. Pour s'en sortir, les ouvriers décidèrent de se soutenir ensemble en créant une mutuelle. Une cotisation mensuelle est demandée à chaque employé. Ainsi, lorsque l'un d'eux tombe malade ou se retrouve sans travail, le fond de réserve peut être utilisé pour aider les personnes dans le besoin. Ce soutien reste tout de même plutôt limité à certain métier et exclut les employés ne pouvant se permettre de payer la cotisation. « *Mais les mutuelles amorcent quand même un premier éveil du mouvement ouvrier<sup>2</sup>.* »

Le militantisme est décrit comme une mobilisation collective, elle peut être mise en place par le biais d'actions collectives ou individuelles, de manifestations, mais aussi par la création d'associations ou de groupements.

Dans les années 1950 à 1970 les manifestations et autres actions dans l'espace public ont été très visibles. Les individus militaient surtout sous forme de mobilisations, de grèves, de manifestations et d'autres actions visibles de tous et les médias permettaient de ressasser dans chaque coin du pays ce qui se passait dans les rues. A cette époque, l'un des combats qui aura fait extrêmement de bruit est la lutte du droit des femmes. J'ai choisi d'approfondir cet exemple car il reflète bien ce que veut dire être militante, se

---

<sup>2</sup> LEVANNIER L & COIEFFEY M & PASQUET Y (14.10.2016) *La condition ouvrière au XIX Siècle*

battre pour sa condition de vie, se mobiliser, se regrouper, créer des actions et cela même si le combat va à l'encontre des lois et coutumes d'une société.

#### 4.1.2. L'exemple du militantisme féministe.

Selon la définition du Larousse le féminisme est un : « Mouvement militant pour l'amélioration et l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société »<sup>3</sup>. C'est au XIXe siècle que fut entendu pour la première fois le terme « féminisme ». Puis dans les années 1880, Hubertine Auclert donnera au mot féminisme son sens moderne. « Le féminisme devient alors l'emblème du droit des femmes, le porte-drapeau de l'égalité »<sup>4</sup> Cependant, de nombreux récits démontrent que bien avant cela, des femmes tout comme des hommes écrivaient déjà sur le sujet de l'égalité des sexes. Ces quelques dates ne permettent donc pas de vérifier précisément les prémices de l'émergence du mouvement. Par contre, elles permettent de se rendre compte que les premières réactions datent de quelques siècles auparavant. En 1791, une femme nommée Olympe de Gouges rédigea la « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». Le texte fut refusé et ses nombreuses actions militantes finiront par la diriger, en 1793, vers l'échafaud. En Suisse, les premières associations féminines se créent à la fin du XIXe siècle. Les trois courants principaux sont les milieux évangéliques et philanthropiques, les associations ouvrières et les associations bourgeoises. Puis, peu avant la 1ère guerre mondiale des associations féministes se créèrent pour défendre différentes causes.

Selon un article de Pascal Fleury<sup>5</sup>, en 1868, une femme nommée Marie Goegg-Pouchoulin crée une association féministe qui a pour but d'améliorer la condition féminine dans tous les domaines (sociaux, économiques, politiques..) dont le droit de vote des femmes en Suisse. En 1909, un premier groupe de « suffragettes » se forme en Suisse pour militer pour le droit de vote des femmes. Malgré de nombreuses tentatives et une pétition en 1929, les femmes auront finalement dû patienter durant un siècle pour que ce droit leur soit enfin accepté, en 1971.

À partir des années 1920, une loi est votée en France pour l'interdiction de l'avortement. La contraception, à cette époque, peut également être passible d'une amende, ou pire encore d'une peine de prison. Le but de l'état étant d'augmenter le taux de natalité et

---

<sup>3</sup><http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%C3%A9minisme/33213#vUwcFFA4XhewXHom.99>

<sup>4</sup> RIOT-SARCEY M. (2015). Histoire du féminisme. Paris : Edition La Découverte, 3ème édition.

<sup>5</sup> FLEURY P (2012). « Le combat oublié des suffragettes Suisse » La Liberté. P.8



cela, au détriment des femmes. Dans les années 1942, l'avortement est déclaré "Crime contre l'État". La sanction ira jusqu'à la peine de mort pour les femmes l'ayant ou voulant le pratiquer. Des lettres ouvertes, des initiatives sont alors menées par les féministes pour faire annuler cette décision. Des groupes de femmes s'unissent et créent des organisations pour lutter pour l'égalité totale des sexes. En 1945, les femmes peuvent voter pour la première fois en France.

En 1949, la sortie du livre « le deuxième sexe » de Simone de Beauvoir fait scandale dans la presse. Certains journaux et auteurs dénoncent les propos écrits par l'auteure et le livre finira par être retiré de certaines librairies. Dans les années suivantes, l'usage de la contraception va se répandre et les plannings familiaux passeront de 10'000 en 1962 à 100'000 adhérents en 1966.

Plus tard, dans le contexte de mai 68, de nouveaux mouvements contestataires surgissent dans l'espace public. Les mouvements féministes s'amplifient et deviennent toujours plus contestataires. C'est au travers de réunions secrètes, d'articles dans les journaux, de manifestations dans l'espace public que, de plus en plus, le mouvement se fait connaître du grand public. En 1970, des manifestations et rassemblements sont organisés autour des universités, puis, en août 1970, en solidarité avec une grève new-yorkaise des femmes, des françaises déposent une gerbe à l'Arc de Triomphe en hommage symbolique à la femme du soldat inconnu. Cela pour dénoncer le manque de reconnaissance vis-à-vis des femmes. Les féministes seront arrêtées par la police mais cet événement donnera naissance au « Mouvement de libération des femmes MLF ». Sans leader, cette organisation va gérer plusieurs groupes de différentes tendances politiques, philosophiques ou sociologiques. La presse restera le principal outil de communication. Le groupe se fera rapidement une place dans l'espace public, les actions de chaque groupe tourneront autour de la lutte des droits des femmes, contre les violences faites aux femmes, ainsi que pour le droit à l'avortement. Après de nombreuses pétitions signées par des femmes qui assumaient avoir recouru à l'avortement mais aussi par des médecins qui ont assumé avoir effectué ce geste sur des femmes, l'avortement sera finalement légalisé en 1974 par 284 voix contre 189. En Suisse, l'avortement sera dépenalisé à partir de l'année 2002.

#### 4.1.3. Militer aujourd'hui

Aujourd'hui les formes de militantisme sont différentes mais ne se sont pas éteintes. A l'époque, on parlait surtout d'idéologie. Aujourd'hui, selon Birgitta Orfali (2011), l'idéologie a laissé place à la force des idées :

*« La fin des idéologies maintes fois annoncée n'équivaut sans doute pas à la fin du militantisme mais correspond à l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne<sup>6</sup> ».*

De nos jours, le militantisme syndical et politique s'est peu à peu transformé en engagement associatif. Les mouvements sociaux et protestataires des années 60-70 se sont considérablement effacés. L'individualisme, la mondialisation, l'accès rapide à l'information ont relativement transformé les sociétés ainsi que les modes d'engagement politique. Non seulement les modes ont évolué mais l'implication elle aussi n'est plus la même, désormais les domaines associatifs humanitaires ou écologiques sont beaucoup plus représentés que l'univers de la politique. Dorénavant les engagements sont beaucoup plus « soft » et accessibles. Adhérer à une association est même devenu un loisir que l'on peut partager durant son temps libre. Malgré cela, de nombreuses associations luttent pour défendre les droits, et dénoncer les inégalités. L'une des associations les plus connues en termes de droits humains est Amnesty International. Amnesty International détient une antenne en Suisse et se bat chaque jour pour dénoncer et lutter contre les violences faites sur des hommes dans le monde entier. Ce combat au quotidien se fait entendre par des actions dans l'espace public, des « marathons de lettres » dont le but est d'envoyer des milliers de lettres signées à un gouvernement pour leur demander de libérer une personne emprisonnée pour ses idées, mettre fin à la torture, prévenir une exécution ou encore permettre de retrouver une personne disparue. Amnesty suisse se compose de nombreux « groupes de militants » dans tout le pays qui travaillent bénévolement au quotidien pour défendre les droits humains. Le travail effectué par les militants est remarquable et les résultats sont visibles.

#### 4.1.4. Militantisme et travail social

Alors que pour certains il est évident qu'un travailleur social ou une travailleuse sociale est un-e militant-e dans l'âme, il suffit de faire quelques recherches internet pour se

---

<sup>6</sup> ORFALI B, (2011), l'adhésion, militer s'engager, rêver, Ed. De boeck, Paris 2011.

rendre compte que cet avis n'est pas partagé par tout le monde. En effet, la question du militantisme dans la profession a, à plusieurs reprises, été choisie comme thème principal lors de colloques ou débats sociaux en France. Pour comprendre le lien entre militantisme et travail social, il faut tout d'abord connaître l'histoire du travail social.

*« Par travail social nous entendons d'abord toute action organisée qui vise à réduire une inadaptation quelconque ou qui est préventive de l'inadaptation d'un individu ou d'un groupe.<sup>7</sup>»*

Bien que le terme de « travail social » soit assez récent, les conceptions qui le construisent datent déjà des civilisations antiques. Le travail social, tel que nous le connaissons aujourd'hui n'est pas une démarche nouvelle mais il repose sur des bases de solidarité et d'altruisme qui, au fil des années, ont beaucoup évolué.

A l'époque de l'antiquité naissent déjà les premiers « hôpitaux » qui accueillent les plus démunis, les vieillards ou encore les orphelins. On assiste alors, à l'époque, à l'apparition d'une société de secours mutuel. Plus tard, avec l'avènement du Christ, aider son prochain devient un principe et de nombreuses institutions sont créées en faveur des lépreux, des orphelins, des voyageurs ou encore des prisonniers. A cette époque, la dîme, qui est un impôt sert à financer ces lieux. C'est à la fin du XIXe siècle qu'apparaît pour la première fois le terme « social » puis, c'est aux alentours des années 1911-1912 que sont fondées en France les premières écoles sociales. Au lendemain de la guerre, des mouvements de solidarité et de charité naissent dans les pays en pleine reconstruction.

*« Le travail social s'est constitué historiquement à partir d'un engagement bénévole intégrant une action caritative, selon trois types de position sociale qui s'entremêlent : religieuse (essentiellement le catholicisme), syndicaliste (essentiellement ouvrier catholique) et professionnelle (essentiellement la médecine, la magistrature et le haut fonctionariat). Ces racines identitaires expliquent que la militance soit très souvent revendiquée chez les professionnels du Travail Social. Il est ainsi répandu de militer pour que le travailleur social demeure...un militant »<sup>8</sup>*

Cette définition tirée du dictionnaire pratique du travail social fait un rapprochement entre militantisme et travail social. Selon certains auteurs, les racines identitaires de ces notions seraient les mêmes et le travail social serait l'une des branches du militantisme.

---

<sup>7</sup> Tiré d'un article de la Revue Esprit (1972) P.547

<sup>8</sup> OTT,L et RULLAC,S. (2015). Dictionnaire pratique du travail social. Dunod, 2<sup>ème</sup> édition. Paris

*« Bon nombre de jeunes professionnels sont critiqués par les plus anciens du fait qu'ils seraient devenus, maltraités par la cruelle modernité, des techniciens qui auraient perdu leurs âmes de militants. Ils se seraient coupés de toute envie de changer la société, de lutter pour le bien-être de leurs usagers, en visant finalement la disparition du travail social, devenu alors inutile dans un monde juste <sup>9</sup> »*

#### 4.1.5. Les travailleurs sociaux doivent-ils être militants ?

Aujourd'hui cette notion n'a plus la même place qu'il y a 20 ou 30 ans en arrière. Les années 70 à 90 ont été très marquées par les manifestations, mobilisations, notamment pour la défense des droits des femmes par exemple. Les féministes militaient dans la rue, par des actions collectives pour faire valoir leurs droits. Les manifestations ou mobilisations de nos jours, ont considérablement diminué. Pourtant cela ne veut pas dire que le militantisme est mort ou dépassé. Les formes d'engagements se sont seulement transformées. En effet, alors que le militantisme d'avant se faisait à partir d'une adhésion à une idée qu'elle soit politique, idéologique ou autre, aujourd'hui le militantisme se baserait plus sur l'action de s'engager.

Jacques Ion propose dans son livre « la fin des militants ?<sup>10</sup> » de différencier deux modèles d'engagement : l'engagement militant où l'individu adhère en totalité à l'organisation ou l'institution qu'il sert et l'engagement distancié où l'individu se sert de l'association comme d'un outil pour mener une action limitée dans le temps. Aujourd'hui nous retrouvons donc plus facilement le deuxième style d'engagement qui se définit plutôt par l'adhésion à un groupe ayant l'envie de défendre les mêmes idées.

Le militantisme peut s'identifier comme une idéologie à laquelle on accepte de prendre part et de se battre pour la défendre. Le travailleur social, tel qu'il est ne sera jamais neutre face aux usagers, il doit rester adéquat mais ce sont ces valeurs, droits, devoirs et convictions qui guideront son cœur tout au long de sa carrière professionnelle. Les détracteurs de l'engagement militant disent souvent qu'il ne faut pas confondre le métier d'assistante sociale avec ses propres idéologies à soi. Mais pour être assistante sociale il faut pouvoir donner de sa propre personne et travailler avec son cœur et non pas être des robots. Si l'on veut devenir assistante sociale, il faut qu'à un moment donné nous soyons indignés par les inégalités à travers le monde, que nous ayons été touchés

---

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> ION J. (1997). *La fin des militants ?*. Paris : Edition Atelier

par le manque de ressources à disposition des plus démunis et que nous ayons l'envie de nous battre et de défendre les droits humains de tous.

La question se pose et fait souvent débat dans le milieu des formations sociales. Une travailleuse sociale peut-elle être une militante dans sa pratique professionnelle ?

Dans son article « il faudrait des militantes », Jeannette Prigent considère que :

*« Le devoir de chaque travailleur social est : 1) de faire un travail non d'assistance, mais de rééducation (physique, matériel et moral suivant les cas) ; 2) de lutter pour une société plus juste où les biens de productions seront entre les mains des travailleurs afin qu'ils soient non plus des robots mais des « responsables » - où les richesses produites seront réparties entre le plus grand nombre et non plus entre quelques capitalistes.<sup>11</sup> »*

Dans cet article, Jeannette Prigent se questionne sur le travail social. Elle explique que notre société vise plus à soigner les maux déjà existants plutôt que de viser à les éliminer en travaillant de manière préventive. Elle donne comme exemple les troubles de dépendances : « *Au lieu de se contenter de soigner les alcooliques, il (le travail social) mettra sur pied une politique anti-alcoolique cohérente.* » Jeannette Prigent remet aussi en question la formation des travailleurs sociaux. Selon elle : « *On forme des « assistantes », alors qu'il faudrait des « militantes ».*<sup>12</sup> »

Etre militant c'est se battre, lutter contre les injustices et les inégalités et ce, même s'il faut aller à l'encontre des politiques, des normes, des lois mises en place par la société. Etre militant en travail social c'est, par exemple, faire passer les droits humains avant les « habitudes » et les coutumes de nos sociétés.

Christine Garcette, présidente de l'association nationale des assistantes sociales expliquait lors d'un colloque organisé par la revue Lien Social en 1999 à Toulouse : « *Etre militant en travail social, ce n'est pas parler à la place de l'utilisateur, mais rappeler que sa parole doit pouvoir être entendue.*<sup>13</sup> »

De nos jours, certains travailleurs sociaux affirment qu'il soit illégitime d'associer travail social et engagement militant. Pourtant, la définition du militantisme correspond beaucoup, par exemple, aux points définissant les tâches et objectifs d'un travailleur

---

<sup>11</sup> PRIGENT J, (1972) Il faudrait des militantes, Revue Esprit

<sup>12</sup> Idem

<sup>13</sup> Propos tiré du colloque social de Lien Social, 1999, Toulouse

social dans le code de déontologie du travail social en Suisse<sup>14</sup> notamment dans les objectifs et devoir du travail social p.6 :

*« Le travail social initie et soutient les interventions socio-politiques par l'intermédiaire de ses réseaux. Il prend part comme acteur social à la conception de l'environnement des conditions de vie et à la résolution des problèmes structurels qui surviennent de l'interaction entre les personnes et les systèmes sociaux. »*

Dans les différents référentiels des compétences de l'assistante sociale que l'on peut trouver, l'une des compétences présente est la conduite de projets ou d'actions visant l'intégration ou le soutien des usagers de service social. L'assistante sociale doit pouvoir mettre en place des actions de prévention, impulser ou créer des projets d'intérêt collectif. L'AS peut aussi contribuer au soutien de groupes, d'associations ou d'actions mise en place dans l'espace public pour défendre une cause qui l'intéresse. Malgré le fait que la pratique est souvent centrée sur l'aide individualisée, on oublie parfois que parmi les tâches de l'AS, l'action collective est bien présente et représente vraiment un axe de la profession.

De plus, dans les dimensions et dilemmes de la pratique du travail social, le point 4 à la page 7 explique :

*« Les professionnel-le-s du travail social doivent accepter la remise en question de leur action. Ils et elles doivent pouvoir en débattre et être capables de défendre leurs actions et décisions par des arguments fondés sur leur déontologie. »*

En 2001, à Genève, un groupe d'assistantes sociales et assistants sociaux s'est formé afin d'élaborer un référentiel des compétences des métiers du service social<sup>15</sup> en complément du référentiel de formation enseigné aux futurs-es professionnels-les. Ce document contient différents thèmes, compétences et sous compétences. A plusieurs reprises, dans la catégorie « savoir-faire sociaux et relationnels » il est conseillé par le groupe d'avoir un « esprit militant » et de « savoir mobiliser » que ce soit dans le travail en réseau, l'environnement institutionnel et socio-politique mais aussi pour pratiquer ses interventions selon l'éthique et la déontologie du métier.

---

<sup>14</sup> AVENIR SOCIAL. (2010). Code de déontologie du travail social en Suisse. Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s. Berne.

<sup>15</sup> GROUPES D'ASSISTANTES SOCIALES ET ASSISTANTS SOCIAUX ROMAND(E)S. (2001) Référentiel de compétence des métiers de service social. Genève.

Les actions que défendent les assistantes sociales doivent être en accord avec leurs valeurs et doivent pouvoir être argumentées. Que ce soit pour la défense d'un bénéficiaire ou d'une cause qu'ils soutiennent. Selon le code de déontologie ces points sont à respecter en tant que travailleur social. Le métier d'AS laisse l'espace aux professionnels de se renseigner et de prendre connaissance des enjeux qui se jouent pour leurs usagers dans l'espace public pour ensuite intervenir. La politique par exemple, ainsi que les lois sur la sécurité sociale suisse touchent de près au service social et lorsque des lois sont soumises au peuple concernant l'aide sociale, l'asile, la famille ou toute autre question sociale, les assistantes sociales pourraient et devraient intervenir pour défendre l'intérêt de leurs bénéficiaires.

#### 4.1.6. Travailleuse sociale et militante : les arguments contre

Les 7 et 8 octobre 1999 s'est tenu à Toulouse un colloque organisé par la revue « Lien Social » qui a rassemblé 355 acteurs sociaux venus de toute la France. Suite à ce colloque, la revue Lien Social avait monté un dossier reprenant les points importants du colloque ainsi qu'une analyse comportant quelques chiffres à retenir. A la fin du forum, les participants ont été invités à voter pour répondre à la question « les travailleurs sociaux doivent-ils être militants ? » Les résultats étaient d'environ 70% de réponses positives. Il y a donc un pourcentage d'acteurs sociaux qui estiment que travail social et militantisme ne peuvent s'articuler. Quelques arguments contre ont été retranscrits dans le dossier de la revue Lien Social. La plupart des opposants explique que la défense des valeurs propres à chacun ne doit pas entraver le soutien et l'accompagnement d'un bénéficiaire. L'intervention d'un travailleur social doit rester neutre et celui-ci se doit de présenter à l'usager toute la palette des possibilités qu'il peut obtenir pour se sortir d'une situation délicate. Or, selon eux, un travailleur social militant risquerait de diriger un usager seulement vers des solutions qui semblent justes et importantes pour lui-même. Selon Jean-René Loubat, psychosociologue et invité du colloque :

*« Le militant s'engage et le travailleur social est engagé. [...] Ses réponses (le travail social) doivent être techniques, même si elles sont de nature humaine, comme toutes les autres professions de service relationnel (psychothérapeute, avocat, médecin...). Il n'a jamais à confondre la prise de position avec l'aide. Un manque de compétences*

*techniques peut être dissimulé par un engagement idéologique ou humanitaire qui, d'emblée, a une bonne presse dans notre secteur.<sup>16</sup> »*

De même pour Jack Palau, directeur de l'institut régional de travail social en ile de France :

*« Les travailleurs sociaux ne constituent pas une catégorie socioprofessionnelle à part, ils sont avant tout citoyens et travailleurs. Ils n'ont pas à avoir un engagement politique, ou syndical particulier, sous prétexte qu'ils sont travailleurs sociaux. [...] Parfois même, la militance cache l'incompétence professionnelle. Souvent lorsqu'un travailleur social est malheureux professionnellement, il se réinvestit dans le militantisme ».*

## 4.2. L'action collective et les mouvements sociaux

Une action collective est une action qui se crée entre membre d'un groupe de personne pour atteindre des objectifs communs. Ces objectifs portent en principe sur la défense d'une cause ou d'un intérêt commune au groupe. Cette notion s'oppose donc à l'action individuelle. Elle est apparue dans les sciences sociales autour des années 1960. Son introduction est due à l'étude des mouvements de groupe qui étaient étudiés par les sociologues. Mais si la notion de collectif est devenue plus populaire c'est aussi grâce aux nouvelles formes de régimes plus démocratiques et contemporaines mis en place dans les pays occidentaux. La citoyenneté moderne a mis en place un espace public plus libre et plus ouvert à la participation sociale de chaque individu. Les acteurs agissent sous forme de groupes d'intérêts, d'associations, de collectivités ou d'organisations non gouvernementales. Ces groupes permettent de promouvoir et réaliser un changement social en intervenant sur des thèmes qui leur semblent juste de défendre. Les individus qui s'allient en groupe se battent en principe pour les mêmes valeurs et les mêmes idées. Les domaines d'actions peuvent être très différents, on peut alors retrouver des actions collectives en politique (groupes d'intérêts, partis politiques, conseils de jeunes, lobbying..) dans le domaine du travail, en entreprise, dans les domaines culturels, les associations et groupements etc. Gustave le Bon explique dans son ouvrage « psychologie des foules »<sup>17</sup> que les premiers facteurs ayant été évoqués pour expliquer le besoin de former des groupes d'individus à adhérer à des collectifs ont été : « *l'influence, les mécanismes de contagion mentale, le rôle des croyances et des*

---

<sup>16</sup> Propos tiré du colloque social de Lien Social, 1999, Toulouse

<sup>17</sup> LE BON G. (1985). La psychologie des foules. Paris : FV Editions



*attentes ou encore les frustrations* ». Gustave Le Bon explique que la formation d'une foule se conçoit par l'action de plusieurs « meneurs » qui exercent leur pouvoir sur les autres individus. Ceci engendre des influences mutuelles. Selon lui, l'ensemble de la vie sociale se ramène à des processus d'imitation.

*« Militer c'est faire collectif; s'associer, se réunir, sur un même lieu ou à distance, pour défendre une cause. Mais c'est aussi faire tenir et rendre visible l'ensemble constitué, à travers des représentations, au double sens du terme.<sup>18</sup> »*

Lorsque des individus créent des actions collectives, ils auront beaucoup plus d'impact et de forces pour arriver à leurs fins que si chacun militait individuellement. Les actions collectives permettent d'être plus visibles, plus fortes et de faire passer des messages à un plus grand nombre. En plus du « message à faire passer » un groupe impose aussi une manière d'être, une manière d'agir qui permet d'être reconnu. Par exemple, un groupe va se créer son propre logo, des slogans accrocheurs, une tenue vestimentaire semblable pour chaque membre etc.. Cela permettra non seulement aux individus de se sentir appartenir à un groupe mais aussi de se rendre plus visible dans l'espace public. Le fait de se mobiliser en groupe permet de se solidariser, se soutenir, s'investir et surtout réunir les forces de chacun pour acquérir un savoir et des méthodes toujours plus élevées.

Les actions collectives peuvent se construire sur différentes sortes d'organisations comme des actions structurées ou des actions plus éphémères qui répondent à une problématique ponctuelle. D'antan, les actions collectives étaient plutôt sous forme de mobilisations dans l'espace public, des actions courtes mais fortes et très visibles comme des manifestations, révolutions, grèves, des regroupements pour s'insurger des conditions de vie, de travail etc.. Avec le temps et les avancées de la technologie, les actions ont beaucoup changé sur la forme et ne sont plus autant dirigées dans la rue. Aujourd'hui, les stratégies ont évolué au rythme de notre société et ont dû aussi se transformer et s'adapter. Il y a bon nombre de façons de faire collectif mais, de nos jours, la transmission d'information et la communication de ces nouveaux groupes se réalisent surtout au travers des médias et plus particulièrement grâce à internet et aux réseaux sociaux.

---

<sup>18</sup> ION J & FRANGUIADAKIS S & VIOT P. (2005) *Militer Aujourd'hui*. Paris : Edition Autrement.

Il y a, aujourd'hui, une grande diversité des formes de collectifs. Il est désormais possible de participer de façons très différentes au soutien des causes. De plus, la participation des individus est devenue plus souple et à degrés de contributions variables, le but étant de ne pas faire de cet engagement une contrainte mais plutôt une sorte de plaisir. A l'époque, l'objectif de militer était vraiment de pouvoir changer des conditions de vie injustes ou des conditions de travail intolérables. C'est encore le cas aujourd'hui, mais à côté de cela, il est aussi possible de trouver de nombreux groupes luttant contre des injustices ou des inégalités et cela sous forme d'activités « extra professionnelles ». Nous trouvons par exemple de nombreuses personnes végétariennes ou vegan qui luttent dans leur quotidien pour les conditions d'abattage animalier. Il y a donc une distinction entre des individus dits « actifs » ou « militants » ou des adhérents plutôt « passifs ». De nos jours, les mêmes membres d'un groupe peuvent être dispersés au quatre coin du monde et ne s'être jamais rencontrés. Malgré cela, ils fondent des actions, ils créent des articles et essaient d'être visibles dans chaque pays, chaque continent. Les manières de montrer son engagement au sein d'un collectif sont donc très variables. Cela peut aller d'un simple donateur occasionnel, d'un membre cotisant, d'un animateur de groupe à un président de groupement ou d'association. Il y a aussi les personnes qui adhèrent au mouvement, qui le soutiennent sans jamais y prendre part. Chacun peut y trouver son compte et décider ainsi du temps qu'il veut investir à la défense d'un projet. Cette manière de faire permet de structurer les actions et de les rendre plus officielles. La création d'une association ou d'un groupement permet aussi de former un groupe, de déléguer des tâches et d'être organisé. Celle-ci permet de mettre en œuvre des actions sous différentes formes comme un journal annuel des activités, des communiqués de presse, des journées d'informations ou diverses actions ou mobilisations dans l'espace public.

L'éducation populaire est un bon exemple en termes d'action collective. En effet, le mouvement tend à solidariser et rapprocher les citoyens d'un même quartier, d'une même ville. Les individus ont su mettre en place des projets de développement local, rural et urbain dans le but de combler les dysfonctionnements du système mis en place par la société. Ce modèle, touchant les milieux populaires permet d'améliorer la condition de vie, l'éducation et l'égalité des chances pour chacun. L'éducation populaire vise à l'émergence de pensées critiques, revendicatrices, contestatrices. Ce que défend

l'éducation populaire est : « *l'émancipation individuelle et collective, et la transformation de la société*<sup>19</sup> ».

#### 4.2.1. Le mouvement social

Le mouvement social peut avoir différent sens selon le contexte dans lequel il est employé. Pour ce travail, seule la définition sociologique sera retenue. Pour la plupart des auteurs, ce terme n'est pas apparu avant les années 1800. En effet, ce genre de mouvement serait survenu seulement après les grands changements politiques et économiques de nos sociétés. En France, c'est à partir de 1990 que l'on peut constater l'extension remarquable de ce domaine d'étude avec de nombreux ouvrages et articles sur le sujet.

Pour commencer, il faut savoir que la plupart des définitions d'un mouvement social comportent l'idée d'un collectif, un collectif allant vers un but bien défini, un collectif ayant choisi des « adversaires » précis et surtout un collectif ayant des revendications à exprimer.

« *Un mouvement social est donc accompli par un collectif d'agents qui expriment par des pratiques conflictuelles leur volonté de changement d'un état du monde.*<sup>20</sup> » Lorsque l'on décide de s'engager dans un groupe, on cherche à joindre d'autres personnes ayant des idées et une identité commune. Alain Touraine (1978), sociologue français, explique dans son ouvrage « *le mouvement ouvrier* » qu'un mouvement social doit respecter trois conditions pour être qualifié comme tel : il doit définir son identité, ses oppositions et son enjeu de totalité.

Malheureusement, au même titre que le militantisme, l'idée de mouvement social était et est toujours aussi mal perçue dans nos sociétés. En effet, le terme de mouvement social est très vite associé à des manifestations, des insurrections, du chaos dans les rues, de la désobéissance civile. Ce préjugé persiste et s'imprime dans les esprits comme une menace à l'ordre social. Dans les années 1960-70, ce genre de mouvement commence à intriguer et l'opinion publique se diversifie. C'est à cette époque aussi que beaucoup de « révolutions » se feront dans la société occidentale (défense de droit des femmes, mai 68...)

---

<sup>19</sup> DE LEPINAY A (consulté le 20.10.2016). Qu'est-ce que l'éducation populaire ? [www.education-populaire.fr/definition/](http://www.education-populaire.fr/definition/)

<sup>20</sup> MATHIEU L (2012) L'espace des mouvements sociaux. Broissieux : Editions du croquant

De nos jours, les mouvements sociaux sont plus présents sur les réseaux sociaux. Les appels à la solidarité, les pétitions, les sensibilisations sont surtout relayées par le monde informatique. La technique est autre mais peut toucher un plus grand nombre de personnes dans le monde. De nombreuses révolutions ont pu être possibles grâce aux nouvelles technologies comme la révolution Orange en Ukraine en 2004 où de nombreux citoyens se sont réunis pour manifester contre les résultats des élections présidentielles qui selon eux étaient truqués. La révolte a pu être largement relayée sur les réseaux internet et le soutien à ces manifestations s'est fait entendre partout en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis. La révolution numérique a largement modifié nos manières d'agir et nos actions, aujourd'hui, tout se fait au travers d'un écran d'ordinateur, les mobilisations ne se font plus physiquement mais numériquement. Si cet outil permet de toucher un plus grand nombre de personnes, il risque aussi de déresponsabiliser les acteurs sociaux. Il est très simple de se mobiliser ou de soutenir une cause au travers de son écran mais s'engager ensuite réellement dans l'espace public est une autre chose.

Qu'est ce qui déclenche un mouvement social ?

Le sociologue Lilian Mathieu (2004) explique que pour qu'un mouvement social se déclenche il faut d'abord que les acteurs du mouvement ressentent une insatisfaction sur leur situation actuelle. Se joindre, les uns aux autres, permettra d'unir les forces en un collectif qui pourra revendiquer ses droits. Par contre, l'insatisfaction seule ne peut être le seul levier pour soulever une mobilisation. Sinon, dans ce cas là, nous en entendrions parler tous les jours de manifestations. Or, d'autres dimensions doivent être prises en compte pour la compréhension des mouvements sociaux comme les attitudes individuelles de chacun ainsi que des facteurs structurels tels que la manière d'agir, le lieu, la tendance etc...

Pourquoi est-ce que l'on s'engage ?

*« On ne naît pas militant mais on le devient durablement ou provisoirement selon le contexte et les circonstances propres aux trajectoires personnelles<sup>21</sup>. »*

Comme décrit un peu plus haut, les mouvements sociaux comme les actes militants restent toujours des actes négatifs au sein des sociétés. Ils sont constamment vus de manière disqualifiante et relèveraient même d'une pathologie sociale pour certains. Les acteurs de ces mouvements étaient perçus comme psychologiquement instables ou

---

<sup>21</sup> FILLEULE O, (2003) Devenir militants, Sciences humaines 144

fragiles voire égarés dans une société qu'ils ne comprennent pas. Pour que des individus forment un groupe pour lutter ensemble contre leur insatisfaction, il faut qu'ils partagent un certain nombre d'idées, de manière de penser et de manière d'agir. Dans son livre « Comment lutter », l'auteur Lilian Mathieu explique :

*« A première vue, les individus qui rejoignent un mouvement social en partagent, au moins en large part, les positions et les revendications. Ils partagent, en particulier, la condamnation d'une situation néfaste ou injuste, en imputent la faute aux mêmes responsables et envisagent les mêmes remèdes pour y mettre un terme. <sup>22</sup>»*

Nous pouvons donc nous rendre compte que l'un des déclencheurs d'un mouvement social peut être une même frustration vécue par différentes personnes. Mais ce n'est pas la seule composante à la création d'un mouvement. En plus d'une insatisfaction personnelle, il faut aussi qu'un acteur du changement se sente intégré dans un groupe. S'identifier à un groupe, partager les mêmes idées peut souder des solidarités et la sensation d'appartenance joue un grand rôle dans la création de mouvements sociaux.

*« Ainsi conçu, le militantisme répond donc, au moyen de la reconnaissance par une collectivité, aux besoins d'identification et aux exigences de consolidation des certitudes normatives de ceux qui s'engagent. »*

Que faut-il pour mobiliser des individus ?

Toujours selon Lilian Mathieu, auteur du livre « Comment lutter ? » les acteurs d'une mobilisation doivent avoir des ressources à disposition pour construire ensemble une action collective. Les ressources doivent être d'ordre matériel (un local à disposition, un ordinateur, une photocopieuse etc..) mais aussi d'ordre immatériel (des compétences militantes, des contacts d'association, un réseau de journalistes etc..). Il faut créer une certaine structure de groupe avec des tâches et des rôles définis selon les compétences de chaque membre du groupe. A l'inverse des croyances, les individus les plus susceptibles de s'investir dans des mouvements sociaux ne sont pas les personnes isolées et marginales mais au contraire, ce sont les personnes ayant déjà de nombreux contacts avec des groupements, collectifs ou associations. C'est à force de s'acclimater à d'autres mobilisations, d'autres communautés que les individus s'investissent, s'habituent et apprennent à se mobiliser plus souvent lorsqu'ils estiment juste de le faire.

---

<sup>2222</sup> MATHIEU L (2004) Comment Lutter, Paris : Edition Textuel

Au final, il faut un certain nombre de paramètres pour créer un mouvement social. A partir du moment où un groupe se crée pour lutter contre une insatisfaction, il faut encore poser un cadre, des règles et des conditions de groupe. La difficulté est ensuite dans la bonne entente du groupe, dans le chemin à prendre, il faut pouvoir satisfaire tout le monde et en même temps suivre un fil rouge. Lorsqu'un groupe se crée, chaque membre y amènera son savoir, ses idées, son expérience et la difficulté reste d'unifier le groupe, de le rendre solidaire et de pouvoir satisfaire le plus grand nombre d'entre eux. Un groupe où l'on n'est pas écouté, où l'on sent des rapports de pouvoir les uns sur les autres et où la parole ne revient pas à chaque membre finira par s'essouffler rapidement.

## **5. Assistante sociale et militante qu'en est-il réellement ?**

Dans ce travail de Bachelor, nous avons d'abord revisité l'histoire du militantisme puis le rôle des actions collectives dans notre société en passant par la définition des mouvements sociaux. Il est important, après le contexte historique de se pencher sur l'état actuel de la formation mais aussi de la profession d'assistante sociale HES en Valais romand.

Ce cadre théorique sur le militantisme essaie de démontrer un possible lien avec les métiers du travail social et plus particulièrement avec le métier d'assistante sociale. En effet, comme expliqué plus haut, le référentiel métier d'une assistante sociale contient la notion de militance. Les deux notions ont des racines plus ou moins semblables et partagent les mêmes valeurs. Nous pourrions donc en déduire qu'il est évident qu'une assistante sociale est militante. Pourtant, lorsque l'on regarde la formation HES d'assistante sociale ou encore la pratique des assistantes sociales, nous pouvons nous rendre compte que le militantisme n'est pas aussi présent que ce qu'il paraît être. Malgré de nombreuses théories et ouvrages sur le sujet, pourquoi les assistantes sociales ne sont pas aussi militantes et engagées ? Ne faudrait-il pas repenser la profession ? A l'heure où de nombreuses professionnelles du service social quittent leur emploi ou font des « burn out », ne devraient-elles pas devenir des militantes sociales plus que des assistantes sociales ?

Pour comprendre, il faut d'abord s'intéresser à la formation des assistantes sociales. Pour cela, il suffit de prendre le programme des cours à partir de la deuxième année de formation, lorsque les étudiantes entrent spécifiquement dans l'orientation service social. Voici un tableau récapitulatif des modules de l'orientation service social.<sup>23</sup>

BLOC E PT au 4 <sup>ème</sup> et EE au 8 <sup>ème</sup> semestre	BLOC G PT au 4 <sup>ème</sup> et EE au 6 <sup>ème</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> période de formation pratique PT au 6 <sup>ème</sup> et EE au 8 <sup>ème</sup> semestre
<p align="center"><b>COMPÉTENCE 7</b> et COMPÉTENCES 9 et 10</p> <p><b><u>E7 – Méthodologie d'intervention en service social, techniques et outils d'intervention</u></b> (10 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale individualisée : entretiens, écrits professionnels, guidance financière, techniques administratives et comptables, pratiques des assurances sociales et outils juridiques, pratique du contrat d'insertion, placement institutionnel, intervention avec mandat, ...</li> <li>- Action sociale collective : information et prévention, participation à l'action collective, projet et gestion de projet, ...</li> </ul> <p align="center"><b>COMPÉTENCE 10</b> et COMPÉTENCES 8 et 9</p> <p><b><u>E10 – Actions spécifiques en service social</u></b> (5 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de discrimination dans le monde des personnes fragilisées dans les sphères physiologique, psychologique, sociale et/ou économique (jeunes adultes, personnes souffrant de troubles psychiques, femmes, familles, ...)</li> </ul>	<p align="center"><b>COMPÉTENCE 6</b> et COMPÉTENCES 5 et 8</p> <p><b><u>G6 – Profession, organisation des institutions d'action sociale, collaboration et interprofessionnalité</u></b> (10 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des champs d'intervention et de leurs spécificités : de l'administratif à l'associatif</li> <li>- Positionnement professionnel des assistants sociaux dans ces champs</li> <li>- Des dimensions historiques, politiques, économiques, légales et juridiques des politiques publiques et sociales et des systèmes de sécurité sociale et d'aide sociale</li> <li>- Des systèmes de managements et de qualité</li> <li>- Des réseaux institutionnels et de collaboration</li> <li>- Des dilemmes en service social et de leur gestion</li> <li>- .....</li> </ul>	<p align="center"><b>COMPÉTENCES 1 et 5 à 10</b></p> <p align="center"><b><u>Partie « terrain »</u></b> (Eq 25 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Contrat pédagogique tripartite.</li> <li>- Les contenus sont liés à la formation « orientation Service social » en concertation avec les professionnels du lieu de pratique (projet).</li> <li>- Validation de la 2<sup>ème</sup> période de formation pratique (30 ECTS) au 6<sup>ème</sup> semestre pour les PT et au 8<sup>ème</sup> pour les EE</li> </ul>
<p align="center"><b><u>2<sup>ème</sup> période de formation pratique Partie « intégration »</u></b> (Eq 5 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation à la 2<sup>ème</sup> période de formation pratique « orientation Service social » (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> semestres, auto-évaluation actualisée des compétences)</li> <li>- Séminaire d'intégration et validation de la partie intégration)</li> </ul>		

Ci-dessus se trouve le résumé des cours du semestre 4 de l'orientation service social. Malgré quelques thèmes sur l'action collective, la plupart des modules restent centrés sur les assurances sociales ou la relation usagers-professionnels. La formation ne met pas forcément en avant un côté militant ou des compétences liées à un engagement militant.

Comme vu plus haut, le référentiel des compétences des métiers du service social donne lui aussi quelques pistes sur l'engagement militant mais il ne fait pas partie des grands titres des compétences.

Ce que nous pouvons constater aujourd'hui, c'est que bon nombre de travailleurs sociaux dont les assistantes sociales, s'insurgent de plus en plus pour les conditions de vie des bénéficiaires à leurs charges mais aussi pour leurs propres conditions de travail.

<sup>23</sup> Conseil de domaine Travail Social. « Plan d'étude cadre 2006 », filière Travail Social. Haute école spécialisée de Suisse Occidentale. Actualisé le 4 septembre 2012

Suite à un colloque social intitulé « je me plains, tu te plains mais surtout n'agissons pas » organisé par la filière Travail Social de la HES-SO du Valais en 2015, de nombreux assistants sociaux et assistantes sociales se sont inscrits pour donner une suite à ces fameuses plaintes quotidiennes dans leurs activités professionnelles. Plus de 50 professionnels et professionnelles de service social se sont inscrits dans le but de se réunir pour créer une ou plusieurs actions collectives. Ce besoin de changement, la colère et les plaintes auront fini par être extériorisées. La première rencontre s'est déroulée en septembre 2015. Durant la soirée, de petits groupes de réflexion ont été mis en place pour réfléchir à la forme qu'il faudrait donner à ce groupe ainsi que la direction qu'il prendrait. De nombreuses plaintes ont été nommées quant à la difficulté du métier, aux pressions exercées par la hiérarchie, aux contraintes institutionnelles et l'envie de changer les choses était bien présente. Deux solutions ont été retenues : un groupement ou une association d'assistant social et assistante sociale du Valais. Un groupe de travail d'une dizaine de personnes s'est ensuite réuni pour faire un choix et poser les objectifs de ce rassemblement d'AS. Dans le cadre de mon Bachelor, j'ai pu participer personnellement aux séances du comité et en relever les éléments importants. Il y avait, en cette période, des professionnels très motivés à se rassembler pour créer un changement.

C'est l'idée d'une association qui aura été retenue. A partir de là, le groupe de travail a créé des statuts, présélectionné un comité avec un président et un vice-président. Chaque détail a été vérifié et discuté pour satisfaire le plus de professionnels et professionnelles possible.

C'est le 18 avril 2016 à la HES-SO de Sierre que s'est tenue l'assemblée constitutive de l'AVAIS, Association Valaisanne des Assistants et Intervenants Sociaux. Il a été décidé que l'association défendrait deux pôles : l'un pour la défense des usagers de service social et l'autre pour la défense des conditions de travail des AS et intervenants sociaux. Le comité a été présenté ainsi que la présidente et le vice-président, les statuts ont été acceptés mais il y a eu quelques sujets à débattre comme le montant de la cotisation ou la possibilité d'intégrer ou non un étudiant en travail social au comité. Suite à des insistances et à des désaccords, un certain malaise s'est installé dans la salle et la séance a tourné en rapport de pouvoir. De nombreuses personnes sont sorties déçues avec la conviction de ne pas vouloir devenir membre de l'association. Par la suite, quelques mails sont parvenus aux membres pour nous expliquer que les groupes de travail



s'étaient réunis pour démarrer des actions collectives. A ce jour, l'association a déjà débuté depuis 8 mois, nous avons reçu une newsletter ainsi qu'un questionnaire à remplir.

Cet exemple démontre l'envie mais surtout le besoin qu'ont éprouvé les professionnels et professionnelles de service social à se défendre, à se battre pour des causes qui leur semblent justes.

## 6. Les Hypothèses de la recherche

Le cadre théorique décrit précédemment permet d'avoir une vision un peu plus approfondie de la définition et de l'étymologie des notions de militantisme, travail social ou encore actions collectives. Le fait de mettre en lumière ces définitions permet de comprendre les racines de chaque concept ainsi que leur rôle dans la société. Par cette théorie, la première hypothèse tente de prouver qu'une assistante sociale est par défaut une militante.

Hypothèse 1 :

Le militantisme est intimement lié au travail social de par ses racines mais aussi dans ses représentations.

Pour cette hypothèse, seul le cadre théorique ci-dessus tentera de démontrer le lien réel entre le militantisme et le travail social. Comme décrit dans la théorie, les deux concepts viendraient de la même branche et les premiers « travailleurs sociaux » d'antan étaient, pour l'époque, des militants.

Hypothèse 2 :

Les bases théoriques sur l'engagement militant et l'action collective dans la formation d'assistante sociale HES-SO sont très faibles voire inexistantes. De ce fait, les étudiantes sont trop peu sensibilisées à ses thématiques. Elles acquièrent de faibles bases militantes pour la profession.

Comme le montre la théorie décrite plus haut, le catalogue des cours de la formation « service social » de la HES-SO ne propose pas vraiment de cours sur l'engagement militant ou sur les actions collectives. Sur les deux années de formation, une seule journée se base sur la théorie du « collectif ». Mis à part cela, les cours sont dirigés vers la théorie des assurances sociales, du droit suisse, de la communication et du relationnel.

Les étudiantes ne sont que trop peu formées à devenir des personnes engagées et militantes et cela n'a jamais été une priorité dans la formation de service social de la HES-SO en travail social du Valais.

Hypothèse 3 :

L'individualité de la formation et du métier d'assistante sociale à la HES-SO empêche les groupements ou la création d'actions collectives qui pourraient être mis en place par les étudiantes et professionnelles. Elles manquent de ressources pour initier des mouvements collectifs ou des expériences militantes.

Après la formation, les étudiantes deviennent des assistantes sociales et le diplôme leur permet de travailler dans différents services sociaux. Avec déjà peu de bagages et de sensibilisation au militantisme, les professionnelles se retrouvent aussi confrontées à des règles et normes institutionnels ainsi qu'au manque de temps. En effet, les AS ont une marge de manœuvre et un cadre défini par l'institution qui ne laisse pas forcément de la place pour l'engagement et l'action collective. De plus, le manque de temps fait que les AS travaillent constamment dans l'urgence et n'ont pas vraiment le temps d'accorder de l'importance à des questions d'engagement. Pourtant, les AS du Valais ont bien démontré en 2015 qu'elles en avaient marre et qu'elles étaient prêtes à se réunir pour faire changer les choses. L'envie d'être engagée paraît bien présente mais l'individualité du métier ainsi que les limites des institutions valaisannes ne permettent pas de grands changements dans les conditions de travail et pour les conditions de vie des bénéficiaires de prestations sociales. Cela risque d'engendrer chez les AS au fil du temps des fatigues professionnelles et du désintérêt pour le métier.

Hypothèse 4 :

Les assistantes sociales et futures assistantes sociales du Valais valident le lien entre militantisme et service social. Pour elles, il semble important d'être une assistante sociale engagée et militante. Ce sont des valeurs personnelles et professionnelles qu'elles défendent. Si les assistantes sociales ont l'impossibilité d'être engagée de manière professionnelle (faute de temps et de moyens), elles le sont dans leur vie privée.

En effet, je pense que chaque AS ou future AS a choisi ce métier pour son côté militant et pour la défense des personnes vulnérables. Malheureusement, il y a un certain nombre de facteurs qui font que ce n'est pas possible de l'être professionnellement. Tout d'abord, la formation ne met pas un point d'honneur à éduquer les étudiantes au militantisme puis les institutions et services sociaux, eux non plus, ne permettent pas aux assistantes sociales et intervenantes sociales de développer une sensibilité aux questions de militantisme et défense des droits des bénéficiaires. C'est pourquoi, la plupart des professionnelles ou étudiantes s'impliquent à côté de leurs études ou de leur travail pour aider, soutenir, défendre les idées d'un groupe, d'une association qui vise le bien-être d'un individu ou groupe d'individus.

#### Hypothèse 5 :

Les limites du cadre institutionnel, le manque de moyens mis à disposition par celui-ci, l'individualité du métier ainsi que le manque de temps défavorisent, démotivent et empêchent de développer le côté militant et engagé des assistantes sociales.

Mais après tout, les étudiantes de la formation de service social d'aujourd'hui sont-elles vraiment intéressées à devenir des militantes dans la profession ? Et une fois sur le terrain, sont-elles prêtes à se réunir, à monter des actions collectives, à se battre ? Ce travail de recherche essaie de démontrer l'importance du lien entre militantisme et service social car il paraît nécessaire pour son auteure, mais pour toutes les autres professionnelles, est-ce une évidence d'être assistante sociale et militante ? Au travers de ce travail j'aimerais vérifier si les assistantes sociales ne sont que peu militantes par désir ou par obligation. Est-ce un choix propre à elles-mêmes ou plutôt un manque de choix ?

## 7. L'enquête de terrain

### 7.1. La méthodologie

Ce travail de recherche essaie de comprendre et d'analyser l'existence et l'intérêt d'un côté « militant » chez les assistantes sociales du Valais. Le cadre théorique de ce travail a permis de définir le militantisme et son lien avec le travail social mais aussi de définir les compétences du métier d'AS et de se rendre compte que l'engagement militant est au cœur de la pratique. Pour vérifier mes hypothèses de manière pratique, j'ai décidé

d'entreprendre deux enquêtes sociales, l'une auprès des étudiantes HES-SO en orientation service social et l'autre auprès des assistantes et intervenantes sociales du Valais. Cela me permettra d'avoir l'avis des étudiantes sur la formation puis l'avis des professionnelles sur le terrain.

#### 7.1.1. Le choix du terrain

J'ai choisi pour ce travail d'utiliser la méthode du questionnaire en ligne. Le questionnaire permet de toucher un plus grand nombre de personnes et de pouvoir construire un avis général grâce à des statistiques. Cette analyse quantitative me permet d'avoir un grand échantillon de réponses contrairement à de l'observation ou à des entretiens. Le questionnaire permet aussi de choisir plusieurs thèmes et de pouvoir accéder à la vie professionnelle des intéressées comme à leur vie privée. Pour mes deux questionnaires, j'ai choisi de restreindre l'enquête au canton du Valais car ce travail aimerait analyser les pratiques et la formation qui se font dans ce canton.

#### 7.1.2. La population

J'ai décidé pour ce travail, de faire deux enquêtes. L'une sera destinée aux étudiantes de l'orientation service social de la HES-SO de Sierre et la seconde pour les assistantes et intervenantes sociales du Valais. Le but de créer deux questionnaires est non seulement d'avoir un avis plus large mais aussi de pouvoir comparer les résultats entre étudiantes et professionnelles. En effet, les réponses seront certainement différentes et pourront peut-être me permettre de comprendre si la formation initie un engagement militant chez les étudiantes ou si ce sont plutôt les professionnelles qui démontrent un intérêt pour ces questions. J'ai aussi choisi d'enquêter seulement auprès des femmes étudiantes ou assistantes sociales. J'ai fait ce choix car la gente féminine est beaucoup plus représentée dans ce métier mais aussi et surtout car la forme féminine n'est que rarement utilisée dans la plupart des travaux de recherche.

#### 7.1.3. Les techniques de récoltes

Pour ce travail, j'ai utilisé un site internet intitulé Google Forms. Celui-ci m'a permis de créer un questionnaire en ligne qui sera distribué par adresse e-mail. En utilisant cette méthode, l'application Google Forms enregistrera toutes les données récoltées pour en faire ensuite des tableaux statistiques. Le questionnaire me permettra d'évaluer, par les différentes réponses ce que représente l'engagement militant chez les étudiantes et les professionnelles du service social.

Le nombre d'étudiantes sélectionnées pour ce questionnaire est de 59. Elles ont été choisies selon les critères suivants :

- Etudiante à la HES-SO de Sierre en Travail Social
- Sexe féminin,
- Etudiante ayant sélectionné l'orientation « service social »
- Etudiante entre le 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> semestre (semestre supplémentaire)

Un deuxième questionnaire a ensuite été envoyé cette fois-ci aux professionnelles des services sociaux valaisans. Le nombre de participantes sélectionnées est de 101 assistantes sociales selon les critères suivants :

- Assistante sociale ou intervenante sociale formée (pas forcément diplômée)
- Professionnelle travaillant en service social (ou institution) en tant qu'assistante sociale ou intervenante sociale en Valais
- Sexe féminin

#### 7.1.4. Les risques et limites

Cette méthode comporte bien évidemment des risques et limites. Le danger d'un questionnaire transmis par mail est que les personnes visées, à force de répondre régulièrement à des questionnaires pourraient ne pas vouloir prendre du temps pour y répondre. De plus, les questions peuvent être mal interprétées et cela pourrait biaiser les résultats. Le questionnaire ne donne pas forcément un avis très développé sur une problématique, il permet d'avoir des résultats plus quantitatifs que qualitatifs. Les questions posées dans l'un et l'autre questionnaire ne sont pas identiques, mon interprétation et mon analyse des résultats risquent donc de ne pas être totalement semblables et cela pourrait donner des réponses qui ne sont pas tout à fait en accord.

Il y a aussi quelques limites à cette enquête. Tout d'abord, il sera difficile d'interpréter par des questions précises ce que pensent réellement les participantes et je n'ai qu'un contrôle limité sur le sérieux et la sincérité des réponses. De plus, les questions posées pourraient ne pas toujours correspondre aux hypothèses de départ. Le fait d'avoir sélectionné des critères pour les participants (sexe exclusivement féminin) pourraient biaiser les résultats. Sans compter que seules 101 personnes pour les professionnelles et 58 étudiantes ont été sélectionnées pour cette enquête. Ceci ne donne qu'un échantillon d'avis et non l'avis général des assistantes sociales et futures assistantes sociales du Valais Romand.

## 8. Analyse des résultats

### 8.1. Introduction

Comme expliqué plus haut, le nombre d'étudiantes ayant été sollicitées pour cette enquête est de 59 (y compris les étudiantes encore immatriculées pour terminer leur travail de Bachelor) Après un délai de deux semaines, le nombre d'étudiantes ayant répondu au questionnaire s'élève à 21.

Concernant le questionnaire destiné aux assistantes sociales et intervenantes du Valais, 101 participantes ont été sollicitées pour y répondre et 46 professionnelles m'ont répondu dans le délai de deux semaines.

Pour cette analyse, j'ai décidé de mettre en lien les résultats avec mes hypothèses de recherche. Concernant ma première hypothèse, j'ai décidé de ne la vérifier que par ma théorie. C'est pourquoi, elle ne sera pas reprise dans l'analyse des résultats de mon questionnaire.

### 8.2. Le questionnaire destiné aux étudiantes

Le premier questionnaire envoyé était destiné aux étudiantes de l'orientation service sociale de la formation Travail Social à la HES-SO du Valais. Voici quelques caractéristiques qui en sont ressorties :

#### **Age :**

- Le 81% des étudiantes ont 25 ans ou moins.
- Les derniers 19% ont quant à elles entre 30 et 40 ans.

#### **Taux d'activité de la formation :**

- Les étudiantes m'ayant répondu sont toutes des étudiantes en formation à plein temps.

#### **Domaine de prédilection :**

- 7 étudiantes sur 20 ont choisi le domaine de l'Asile
- 2 ont choisi le service de protection de l'enfance
- 1 étudiante a choisi un service d'aide aux victimes
- 1 a choisi le service de curatelle
- 1 aimerait travailler avec des jeunes adultes en difficulté
- Les 9 dernières hésitent entre plusieurs domaines ou n'ont pas de choix défini

#### **Pourquoi avoir choisi l'orientation service social (en quelques mots clés):**

- Travail relationnel et relation d'aide (8 réponses)

- Travail administratif (7 réponses)
- Accompagnement (5 réponses)
- Contact (3 réponses)
- Travail individuel (2 réponses)
- Défense des droits et intérêt de l'utilisateur (2 réponses)
- Soutien (1 réponse)

### **Analyse partie 1 : la description personnelle**

Pour mon enquête de terrain, j'ai décidé de couper mes questions en trois parties différentes : une courte description personnelle de la participante, une partie concernant l'engagement privé de la participante et pour finir, une partie sur la formation HES-SO en service social. Il en sera de même pour l'enquête menée auprès des professionnelles mais la dernière partie sera remplacée par : l'engagement professionnel.

Pour commencer, j'ai choisi de poser quelques questions descriptives sur les participantes pour me faire un avis sur leur âge et mode de formation.

Nous pouvons remarquer que la majorité des étudiantes ayant répondu au questionnaire ont moins de 25 ans et qu'elles sont toutes en formation plein temps. Ce sont donc pour la plupart de jeunes adultes.

Le domaine de prédilection pour la plupart d'entre elles est, de loin, l'Asile (migration). Travaillant en ce moment à 100% dans le domaine de l'Asile, c'est un domaine où la capacité à vouloir défendre des bénéficiaires est importante.

Ma question suivante était : « dans quel domaine du service social aimeriez-vous travailler plus tard ? » Les réponses étaient des phrases courtes. J'ai donc repris tous les mots clés et la plupart d'entre eux se retrouvent dans les autres réponses. La relation, le travail relationnel ou encore la relation d'aide étaient les mots les plus représentés, suivis du travail administratif puis de l'accompagnement. La plupart des réponses se basent tout d'abord sur la relation avec le bénéficiaire puis sur le côté administratif (relation au droit et aux assurances, coupure d'avec le bénéficiaire). L'une des réponses qui peut être pertinente pour ce travail de recherche est « la défense des droits et intérêts des usagers » 2 étudiantes ont relevé cela. 2 étudiantes sur 21, cela représente le 9 % des participantes. Ce qui ne symbolise absolument pas une grande moyenne d'étudiantes à partager ces valeurs en tant que valeurs primordiales.

**Analyse partie 2 : l'engagement personnel :**

Pour cette deuxième partie, j'ai décidé de poser 6 questions qui vont m'aider à me faire une idée de l'engagement dont font part les étudiantes qui deviendront prochainement des professionnelles de service sociale. En effet selon mon hypothèse numéro 3 :

**« Les étudiantes en service social de la HES-SO Valais sont motivées et engagées mais elles manquent d'expérience et de ressources à disposition lors de la formation pour développer leur engagement et leur côté militant »**

Les étudiantes sont, selon moi, sensibilisées et prêtes à soutenir des causes qui leur tiennent à cœur car leurs valeurs personnelles d'engagement, de justice ou de solidarité les pousseront à s'engager à l'extérieur de la formation. Sans compter que la formation demande et conseille aux étudiantes de s'engager dans leur vie privée pour favoriser leur apprentissage des métiers du social.

La première question de cette deuxième partie était : « *En dehors de vos études, êtes-vous engagée ? (associations, groupements, bénévolat, etc...)* » Sur les 21 réponses, 57.1 % des étudiantes ne sont pas du tout engagées contre 42.9 % qui le sont. Contrairement à ce que j'imaginai, plus de la moitié des étudiantes ayant répondu n'ont donc, pas d'activités bénévoles, politiques, associatives ou autres.

Pour savoir la raison de ces deux réponses, la question 6 : « *Si non, pourquoi ?* » permettra certainement de comprendre le choix des étudiantes n'ayant pas d'activité durant leur temps libre. Comme décrit dans le graphique ci-dessous, le 66,7 % des étudiantes estime manquer de temps pour effectuer ce genre d'activités. L'une d'entre elles avoue ne pas avoir envie de participer à des activités annexes. 33,3 % sont d'accord avec le point : « Le futur métier d'AS me permettra déjà de m'engager au quotidien » et 16,7 % ont répondu « autre ».

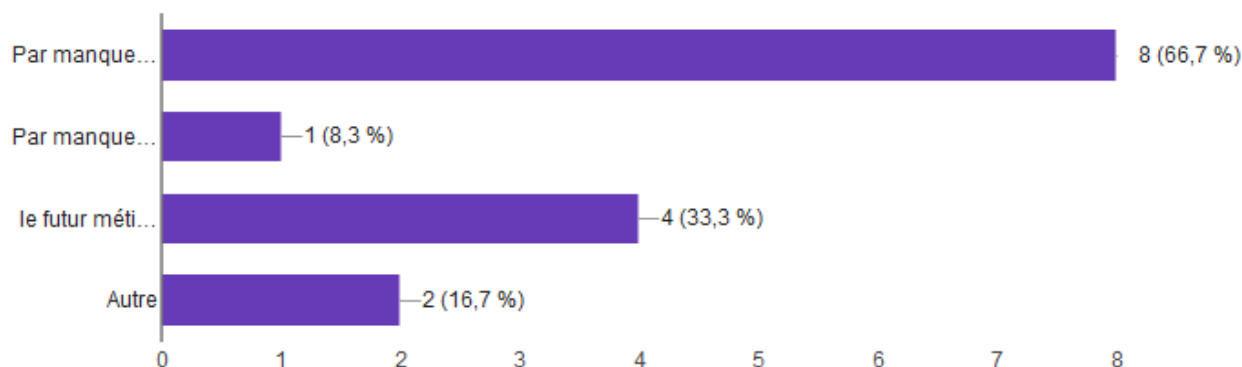
Donc, pour la grande majorité, ce serait un manque de temps qui rendrait inaccessible un engagement à côté des études. La formation prendrait-elle trop de temps en dehors des heures de cours (écriture de rapport, examens à préparer) ou est-ce que ces étudiantes ont déjà un planning personnel trop chargé pour pouvoir libérer du temps pour une association ou un groupement ?

Il est intéressant aussi de voir que 4 personnes estiment que leur futur métier d'assistante sociale ou intervenante sociale leur permettra de s'engager. En effet, elles savent donc que ce métier a un objectif spécialement militant et engagé et pensent



certainement qu'en tant que professionnelles elles pourront donner de leur personne pour défendre les droits et intérêts de chacun.

## 6. Si non, pourquoi ? (Passez ensuite à la question 9) (12 réponses)

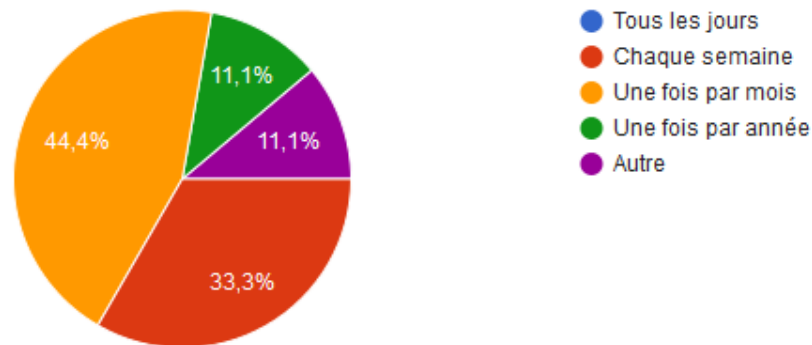


Passons ensuite aux étudiantes ayant répondu par la positive à la question sur leur engagement personnel. Pour en savoir un peu plus sur la durée de leur engagement et sur le temps qu'elles sont prêtes à investir, la question 7 demandait aux étudiantes : « *Si oui, à quelle fréquence vous impliquez-vous ?* » Cette question me permet d'évaluer le temps consacré à une activité. La durée d'implication peut dire beaucoup de choses, en effet, si l'étudiante s'implique à raison d'une fois par année ou à raison d'une fois par semaine, l'envie et la motivation diffèrent de manière conséquente.

Sur le graphique ci-dessous, nous pouvons observer que sur la majorité des étudiantes ayant une activité, 44,4 % s'impliquent au minimum une fois par mois. 33,3 % des étudiantes quant à elles sont disponibles chaque semaine puis 11,1 % des étudiantes s'impliquent une fois par année. Aucune n'a répondu être disponible chaque jour. Ce qui peut être compréhensible au vu de leur formation à plein temps. Il reste 11,1 % qui ont répondu « autre ». Cela veut-il signifier que ces étudiantes s'impliquent de manière ponctuelle ou sporadique lorsqu'il y a une mobilisation ou une activité organisée dans leur ville ? Au contraire, cela peut aussi indiquer un engagement quotidien mais à raison de quelques minutes par jour et qui, pour elles, ne peut entrer dans la catégorie de « tous les jours » ?

Quoiqu'il en soit, nous pouvons nous rendre compte avec ce graphique que la plupart des étudiantes engagées le font de manière régulière et constante au minimum une fois par mois et au mieux une fois par semaine, ce qui donne une bonne moyenne d'engagement.

## 7. Si oui, à quelle fréquence vous impliquez-vous ? (9 réponses)



Après l'analyse du temps consacré à une activité en dehors de la formation, je me suis intéressée à la fonction qu'occupaient les étudiantes dans leurs activités. La question 8 était : « *Quelle est votre fonction ?* » Cette question me permet d'approfondir mon évaluation de leurs activités. Par exemple, si un certain nombre d'étudiantes sont présidentes d'une association, qu'elles font partie d'un comité ou qu'elles sont membres actives, cela me prouvera un grand intérêt pour l'association ou le groupement qu'elles défendent et soutiennent. Pour cette question, j'ai mis les exemples de fonctions suivants : « cotisante, membre passive, membre active, présidente (vice-présidente, comité), bénévole, sans engagement, autre ». Les résultats sont :

- 55,6 % sont des bénévoles
- 44,4 % sont des membres actives
- 33,3 % sont des cotisantes
- 22,2 % sont présidentes, vice-présidentes ou font partie d'un comité
- 22,2 % sont membres passives
- 0 % sont sans engagement.

La grande majorité des étudiantes sont donc des bénévoles. Certainement pour des associations ou groupements d'entraide. Seul 22,2 % des participantes sont des membres passives. Pour ma part, ces résultats démontrent un réel intérêt des étudiantes face à leurs engagements bénévoles ou autres.

Les deux dernières questions de la partie 2 concernent les actions collectives. A travers la prochaine question, je cherchais à vérifier si les étudiantes avaient pu, à côté de leur formation, participer ou mettre en place des actions collectives ou des mobilisations.

Toujours avec comme but de défendre ou de faire entendre les droits de personnes vulnérables. La question 9 était : « *Avez-vous déjà entrepris/participé à des mobilisations ou actions collectives en vue de faire entendre vos droits ou ceux de personnes vulnérables ?* » Au travers de cette question, je cherchais à évaluer le niveau d'« engagement militant » des étudiantes. Sont-elles sensibilisées aux difficultés rencontrées par les personnes vulnérables en Suisse comme dans le monde entier ? Sont-elles prêtes à se mobiliser pour faire entendre leurs droits ? A cette question où il suffisait de répondre par oui ou par non, j'ai récolté 52.4 % de Non contre 47,6 % de Oui. Ceci pourrait démontrer un manque de sensibilisation aux difficultés que rencontrent les populations plus vulnérables. Mais comme décrit plus haut dans ma théorie, le fait que la majorité n'ait jamais participé à une action collective peut avoir une autre raison qu'un manque de sensibilisation. En effet, comme le décrit Jacques Ion dans son livre « *Militer aujourd'hui* » les militants d'aujourd'hui ne sont plus ce qu'ils étaient hier. Malgré cela, le militantisme n'a pas disparu mais s'est transformé :

*« Militer. Ce verbe a-t-il encore un sens dans le monde d'aujourd'hui, déserté, rappelle-t-on à l'envi, par les grandes idéologies qui structuraient, hier encore, notre espace politique ? En dépit des augures qui, à intervalles réguliers, annoncent la fin des militants, on s'engage encore aujourd'hui, mais peut-être plus comme hier.<sup>24</sup> »*

Dans ce livre, il est expliqué que les militants ne sont plus ceux d'hier mais que malgré tout ils sont encore présents. Les façons de militer sont différentes aujourd'hui, on préférera des opérations « coup de poing » et très médiatisées qui auront un impact fort sur les politiques, les actions doivent être courtes et immédiates. Mais au final : « *l'idéal d'un avenir meilleur n'a pas forcément disparu. Oui, militer a encore du sens aujourd'hui [...]»<sup>25</sup>*

Aujourd'hui il est plus difficile d'évaluer la valeur militante d'une personne. Parfois, il n'y a pas de mobilisations concrètes dans l'espace public mais certains étudiants lancent des mouvements, pétitions ou autres mobilisations sur internet et cela permet aussi de faire changer les choses grandement puisque le public sur internet est véritablement très nombreux.

---

<sup>24</sup> ION J et FRANGUIADAKIS S et VIOT P (2005) *Militer aujourd'hui*. Paris : Collection CEVIPOF des Editions Autrement

<sup>25</sup> ION J et FRANGUIADAKIS S et VIOT P (2005) *Militer aujourd'hui*. Paris : Collection CEVIPOF des Editions Autrement

En écrivant les questions de mon enquête, je craignais que peu de personne répondrait par la positive à la question précédente. C'est pourquoi, j'ai voulu ajouter une dernière question concernant la partie 2 : « *Si non, comptez-vous le faire plus tard* ».

Comme les participantes sont des étudiantes, j'ai pensé qu'il serait pertinent de poser cette question en me disant que pour certaines, le frein à une mobilisation n'est pas le manque d'envie mais plutôt le manque de temps. Je pense avoir visé juste car les résultats de cette question sont : « oui, cela m'intéresse » à 84,6 % et 15,4 % « autre » Ce qui veut dire qu'aucune étudiante n'a répondu par la négative. Après la relecture des résultats de mon enquête, j'ai pu confirmer cela par certaines étudiantes m'ayant laissé un commentaire m'expliquant l'impossibilité d'allier formation et activités annexes.

Pour cette deuxième partie, il faut garder en tête que tout de même plus de la moitié des étudiantes ne sont pas engagées de quelques manières en dehors de leurs études. Elles ne sont donc pas forcément enthousiastes à l'idée de consacrer du temps pour défendre une cause ou alors elles n'ont pas de temps à accorder à cela. Il y a aussi 33,3 % des étudiantes qui estiment que le futur métier d'AS leur permettra de s'engager. Or, nous verrons plus tard dans ce travail qu'il est difficile de s'engager dans le métier pour diverses raisons. Pour un métier comme celui d'AS, il est quand-même très important d'être impliquée et de savoir défendre les futurs bénéficiaires dont s'occuperont les étudiantes qui deviendront professionnelles. Il ne faut pas oublier que la HES-SO dès la première année sensibilise les étudiantes à une activité bénévole. Des intervenants viennent présenter des associations ou groupements. De plus, tout au long de la formation les enseignants conseillent de s'engager dans des associations en présentant différents groupements qui pourraient susciter l'envie de s'y intégrer. Il est donc étonnant de se rendre compte que finalement c'est une petite moitié des étudiantes qui s'engagent.

### **Analyse partie 3 : la formation HES en service social**

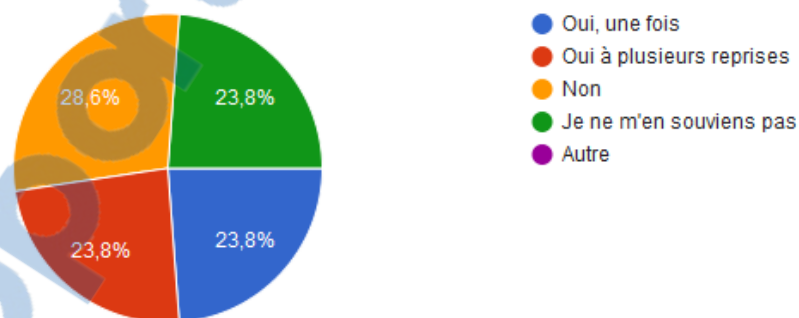
Après avoir analysé les engagements « privés » des étudiantes, j'ai décidé de poser quelques questions sur la formation HES-SO en orientation service social. Au travers de mon enquête, je cherche à avoir leurs avis sur les cours qui y sont donnés. Ont-elles un avis commun sur les manques en termes de militantisme ou de collectif dont je parle plus haut dans ma théorie ? Et surtout, sont-elles aussi d'avis de repenser la formation

pour que chaque étudiante soit plus sensibilisée aux questions de militantisme et de défense des usagers de service social ?

La première question posée est : « *Durant la formation en service social, avez-vous suivi des cours autour de l'action collective et/ou de l'engagement militant ?* » A cette question, les résultats sont très partagés. Comme décrit dans le graphique ci-dessous, 28,6 % des étudiantes ont répondu « non », 23,8 % ont répondu « Je ne m'en souviens pas ». A l'inverse 23,8 % des étudiantes ont inscrit « Oui, une fois » ainsi que le même score pour les étudiantes ayant répondu « oui, à plusieurs reprises ». Cette question n'est pas un avis subjectif puisque nous parlons des cours qui sont donnés à la HES-SO. Au vu de la division des réponses, nous pouvons nous rendre compte que ce n'est pas un cours qui a « marqué » les esprits puisque pour plus de la moitié des étudiantes, elles n'ont pas de souvenirs voire même elles disent n'avoir jamais participé à un cours autour de l'action collective ou de l'engagement militant. Nous pouvons donc constater que l'engagement militant ou le thème des actions collectives n'est pas du tout central dans la formation d'AS.

#### 11. Durant la formation en service social, avez-vous suivi des cours autour de l'action collective et/ou de l'engagement militant ?

(21 réponses)



Pour continuer sur ce sujet et pour vérifier le genre de cours donné en formation HES-SO, j'ai posé la question suivante : « *Durant votre formation en service social, avez-vous organisé ou participé à des actions collectives ?* » Les possibilités de réponses étaient :

- Non, à aucun moment
- Oui, à plusieurs reprises
- Seulement lors du module libre
- Je ne m'en souviens pas

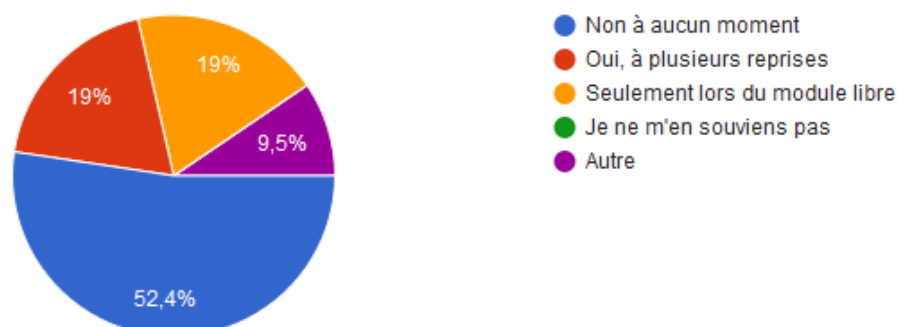
- Autre

J'ai tenu à préciser « Seulement lors du module libre » car le module libre est un module obligatoire survenant au 5<sup>ème</sup> semestre. Ce module demande aux étudiants de former des groupes et de sélectionner un thème ou une institution et de monter un projet. Dans la plupart des cas, les thèmes ou les institutions ont été sélectionnés par des professeurs ou des partenaires et l'idée du projet est plus ou moins définie d'avance. J'ai décidé de le préciser pour mon enquête car je ne pense pas que ce projet rentre totalement dans le cadre d'un engagement militant, mais il reste une action collective. Malgré cela, les étudiantes ayant choisi cette réponse me font comprendre que c'est le seul moment de la formation d'AS où elles ont retrouvé une forme d'action collective puisqu'elles n'ont pas répondu « oui, à plusieurs reprises ».

Encore une fois, je peux constater que les réponses sont divisées. 52,4 % des étudiantes ont tout de même répondu « non, à aucun moment » Ce qui compte pour un peu plus de la moitié des étudiantes. Malgré cela, 19 % ont répondu « oui, à plusieurs reprises » ainsi que 19 % ont répondu « seulement lors du module libre ». De plus, 9,5 % des étudiantes ont répondu « autre » ce qui veut dire qu'elles ont, d'une manière ou d'une autre, l'impression d'avoir participé ou organisé au moins une action collective durant leur formation en service social. Au final, elles sont 47 % des étudiantes à penser avoir organisé ou participé au moins une fois à une action collective. Bien évidemment, je pense que chaque étudiante a sa propre définition d'une action collective et cela peut sensiblement modifier les résultats selon leur manière de penser. Par contre, le fait que les réponses soient encore une fois divisées me laisse penser que tout cela n'a pas marqué les étudiantes.

## 12. Durant votre formation en service social, avez-vous organisé ou participé à des actions collectives ?

(21 réponses)



En deuxième année, les étudiantes en Travail Social doivent choisir entre l'une des trois orientations : éducation sociale, service social ou animation socioculturelle. Après cela, ils se retrouvent divisés par orientation. Ce qui fait que les cours deviennent spécifiques à chaque orientation et que les regroupements sont rares. Souvent, le travail en service social est plus individuel que dans les deux autres professions (relation individuelle avec l'utilisateur, travail administratif en individuel etc..) Pour mon enquête, je me suis demandée si la formation d'AS était elle aussi plus individuelle que les deux autres. Si l'on s'appuie sur le catalogue des cours de la formation service social (p.26), il faut remarquer que de nombreux cours sont théoriques plus que pratiques. J'ai alors posé la question suivante : « *Trouvez-vous la formation d'AS plus individuelle que l'éducation sociale ou l'animation socioculturelle ?* » et voici les résultats :

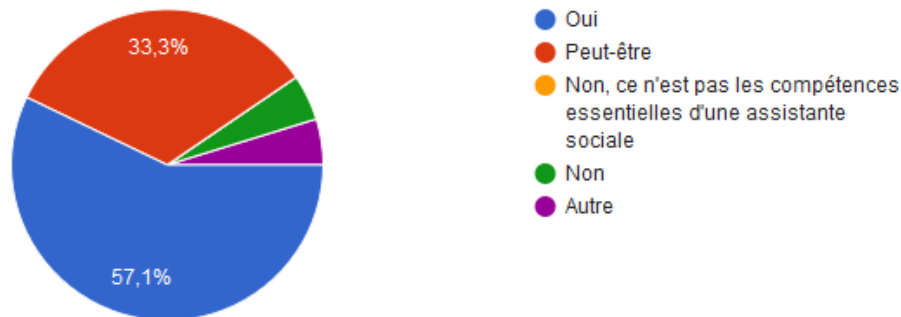
- « Non pas spécialement » à 52,4 %
- « Oui, la formation est plus individuelle » à 42,9 %
- « Autre » à 4,8 %

Les résultats sont assez serrés. Un peu plus de la moitié des étudiantes pensent que la formation n'est pas spécialement plus individuelle que les deux autres. Encore une fois les avis semblent partagés alors que la formation est la même. La différence vient peut-être du fait que les étudiantes interrogées ne soient pas au même semestre. Certaines (en fin de formation) ont peut-être vécu plus d'expérience que les étudiantes en deuxième année de formation ?

L'avant dernière question de mon enquête demande aux étudiantes de donner leur avis sur le thème de l'engagement militant dans la formation HES-SO en service social. La question était : « *Pensez-vous que les futures assistantes sociales devraient être plus sensibilisées aux questions d'engagement militant et de défense des droits humains durant la formation ?* » Selon le graphique ci-dessous, nous pouvons constater que 57,1 % des étudiantes ont répondu oui à cette question. Ces 57,1 % estiment que les étudiantes en service social doivent être plus sensibilisées à la défense des droits humains et aux questions de militantisme. 33,3 % hésitent sur ce sujet, 4,8 %, soit une personne refuse d'être mieux renseignée sur le sujet. Pour finir, 4,8 % soit aussi une personne a répondu « autre ». Peut-être, a-t-elle une autre idée ou une autre manière de repenser cette sensibilisation.

#### 14. Pensez-vous que les futures assistantes sociales devraient être plus sensibilisées aux questions d'engagement militant et de défense des droits humains durant la formation ?

(21 réponses)



J'ai décidé de poser une dernière question ouverte. Elle a été ajoutée par curiosité personnelle mais je tiens tout de même à la partager dans ce travail. La question était : « *Si vous deviez ne citer qu'une compétence essentielle pour être AS laquelle serait-elle* ». Voici une liste non exhaustive des réponses :

- L'écoute
- La capacité d'adaptation
- L'engagement
- L'authenticité
- L'empathie
- L'humanité
- Capacité de réflexion éthique

Ces réponses sont très riches et variées. Elles correspondent à une multitude de compétences dont font preuve les AS. Ceci permet de se rendre compte des intérêts de chacune et de la diversité de savoirs être et de compétences que nous pouvons découvrir dans les services sociaux valaisans.

Pour clore cette enquête, voici quelques commentaires pertinents qui m'ont été laissés au fond de mon questionnaire :

- « *Durant la formation, on nous parle de militance mais rien n'est fait pour savoir comment faire. Pas de rencontre avec un réseau le permettant ni exemple concret* »



*pour le faire. J'ai plus appris en ayant la présidence de l'association [...] en ce qui concerne la militance que durant la formation. »*

- *« Je pense qu'il faut être militante pour pouvoir faire entendre les droits et besoins des gens avec qui nous travaillons. »*

Pour conclure ce questionnaire, je pense que la plupart des étudiantes sont d'accord avec le fait d'être engagée dans la profession d'AS. Pour la plupart, je pense qu'elles connaissent les intérêts et enjeux d'un tel engagement. Mais il faut tout de même se rendre compte que sur les 58 étudiantes, je n'ai reçu que 21 réponses. Il n'y a donc pas forcément une grande solidarité entre étudiantes ni un intérêt majeur aux questions de militantisme. Par contre, la formation ne met clairement pas en avant un côté militant et ne pousse pas les étudiantes à travailler en collectif pour défendre des intérêts communs. Une plus grande sensibilisation à ces questions ne permettrait-elle pas d'éviter un si grand nombre de Burn Out dans les services sociaux ? Rendre les AS plus battantes et militantes ne permettrait-il pas d'éviter des pressions quotidiennes allant jusqu'à l'épuisement ? Bien sur, cela reste à prouver mais en attendant, c'est une méthode qui pourrait tout à fait fonctionner sur certaines professionnelles.

### 8.3. Le questionnaire destiné aux assistantes sociales

Le questionnaire envoyé à une centaine d'assistantes et intervenantes sociales du Valais a reçu 46 réponses. Voici, pour commencer, quelques caractéristiques sur les participantes :

#### **L'âge :**

- 34.8 % des participantes ont entre 25 et 30 ans
- 23.9 % ont moins de 25 ans
- 21.7 % ont entre 31 et 40 ans
- 6.5 % ont entre 41 ans et 50 ans
- 13 % ont 51 ans et plus

#### **Années d'expériences en service social :**

- 53.3 % des participantes ont moins de 5 ans d'expérience
- 19.6 % ont entre 5 et 10 ans d'expérience
- 19.6 % ont entre 11 ans et 20 ans d'expérience
- 6.5 % ont plus de 20 ans d'expérience en service social

**Le taux d'activité :**

- 47.8 % travaillent entre 70 % et 90 %
- 28.3 % travaillent entre 40 % et 60 %
- 23.9 % travaillent à 100%
- Aucune participante ne travaille en dessous de 40 %

**Le nombre d'enfants :**

- 60.9 % des participantes n'ont pas d'enfants
- 19.6 % des AS ont deux enfants
- 13 % ont un enfant
- 6.5 % ont 3 enfants ou plus

**Le domaine de travail :**

- Centres médico-sociaux : 28 personnes
- Asile (migration) : 6 personnes
- Curatelle : 5 personnes 10.8
- Ligue contre les addictions : 2 personnes
- Planning familial : 1 personne
- Service social Handicap : 1 personne
- En Hôpital : 1 personne
- Ligue de santé : 1 personne
- Fondation pour la vieillesse : 1 personne

**Analyse partie 1 : description personnelle**

Concernant la description personnelle des assistantes sociales et intervenantes sociales, je peux constater qu'elles ont en majorité entre 25 ans et 30 ans et qu'elles n'ont pas d'enfants. De plus, la plupart ont moins de 5 ans d'expérience en service social et travaillent entre 70 et 100 %. Ce qui veut dire que la majorité des participantes sont de jeunes assistantes sociales. Ce sont surtout les plus jeunes qui ont encore l'envie et la motivation de défendre les droits des hommes que ce soit au travail ou dans leur vie privée. Elles ont aussi certainement plus de temps que les assistantes sociales étant maman et travaillant à plus bas pourcentage. Comme décrit plus haut, lors de l'analyse du questionnaire des étudiantes, aucune d'entre elles n'avaient choisi comme domaine de prédilection les centres médico-sociaux. Pourtant la réalité du terrain est tout autre

puisque les résultats concernant les domaines de travail nous démontrent que 28 professionnelles sur 46 travaillent en CMS.

### **Analyse Partie 2 : l'engagement personnel**

Pour cette deuxième partie, comme pour les étudiantes, j'ai demandé au travers de mon questionnaire quelques informations sur les activités extra professionnelles des assistantes et intervenantes du Valais.

A la question : « *Etes-vous engagée à titre privé ? (bénévolat, association, groupement etc.)* » voici les résultats :

- « Oui » à 58,7 %
- « Non » à 41,3 %

Malgré une grande charge de travail et une vie souvent bien remplie, plus de la moitié des assistantes sociales et intervenantes sociales sont engagées à titre privé. En principe une AS engagée de manière privée l'est certainement aussi de manière professionnelle. Par contre, une AS n'ayant pas le temps d'être engagée en dehors du travail peut aussi l'être deux fois plus dans son travail. Il n'y a pas forcément de lien entre privé et professionnel mais souvent, une AS très engagée l'est dans tous les domaines de sa vie.

A toutes les participantes ayant répondu non, j'ai ensuite demandé la raison pour laquelle elles ne s'engagent pas et voici les réponses :

- Par manque de temps à 77,8 %
- Par manque d'envie à 22,2 %
- Le métier d'AS me permet déjà de m'engager au quotidien à 33,3 %
- « Autre » à 5,6 %

Pour la très grande majorité des AS ayant répondu non à la question précédente, c'est essentiellement un manque de temps qui les empêche de s'engager. Il y a tout de même quelques personnes qui n'ont en pas envie et d'autres qui en font suffisamment avec leur profession pour en faire encore à côté. Encore une fois, comme pour les étudiantes c'est surtout un manque de temps qui empêche de s'engager. Cela veut donc dire que l'envie y est certainement mais que ce sont des limites de temps qui ne permettent pas d'aller plus loin.

Ensuite, je suis passée aux participantes ayant répondu oui à la question précédente. Je leur ai demandé quelle était leur fonction dans leur engagement et voici les réponses :

- Cotisante à 60,7 %
- Membre active à 46,4 %

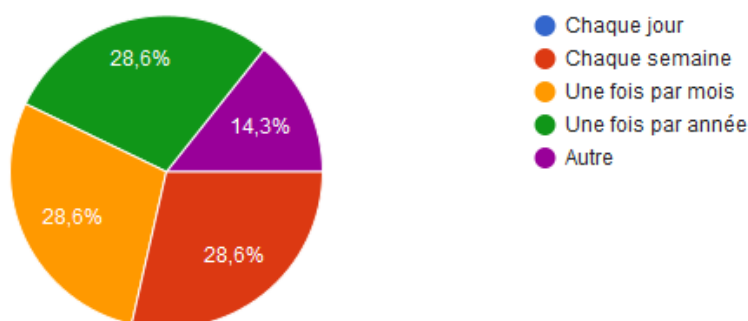
- Membre passive à 21,4 %
- Présidente, vice-présidente, comité à 25 %
- Bénévole à 39,3 %
- Aucun engagement à 7,1 %

Nous pouvons constater que la plupart des participantes sont des cotisantes. Ceci est un bon moyen de soutenir une association ou fondation sans devoir s'impliquer activement au quotidien.

Pour vérifier aussi le taux d'implication des participantes, j'ai à nouveau posé la même question qu'aux étudiantes : « *Votre activité (vos activités) bénévole, associative, politique, etc.. vous demande du temps :* » Le graphique ci-dessous nous montre les résultats plutôt partagés. Comme pour les étudiantes, un engagement n'est certainement pas possible puisque ce sont des personnes qui travaillent au minimum à 50 % et qui n'ont donc pas de temps à consacrer de manière quotidienne. Par contre, il y a tout de même 28,6 % des professionnelles qui s'impliquent au minimum une fois par semaine, ainsi que le même pourcentage qui s'engage chaque mois pour une activité. De même, 28,6 % des participantes s'engagent une fois par année. Certainement pour des activités ponctuelles ou en payant la cotisation d'une institution, association ou autre. Il reste 14,3 % des assistantes sociales à avoir répondu « autre » et qui ont, donc, sûrement une manière différente de s'engager mais qui, de toute façon, restent des personnes engagées.

### 9. Votre activité (vos activités) bénévole, associative, politique, etc.. vous demande du temps:

(28 réponses)

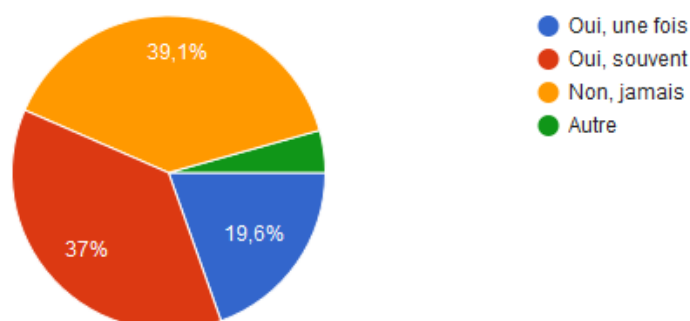


La question suivante porte sur les actions collectives. Au travers de mon enquête, je cherche à découvrir si les professionnelles des services sociaux ont déjà participé ou ont déjà organisé des actions collectives en vue de faire valoir les droits des personnes vulnérables. Les réponses à cette question sont encore divisées. Comme s'il y avait deux groupes de personnes différentes ayant répondu à mon questionnaire. Je ne sais pas si c'est un pur hasard ou si ces contradictions peuvent s'expliquer selon les différences d'âges des professionnelles ou selon les pourcentages de travail ?

Selon le schéma ci-dessous, je peux constater que 39,1 % des participantes ont noté n'avoir encore jamais participé ou mis en place une action collective en vue de faire valoir des droits. Ce chiffre me semble passablement élevé. Je pense que cette question peut porter à confusion ou que les participantes ont peut-être une définition restreinte d'une action collective. En effet, une action collective est peut-être trop souvent vue comme une grande manifestation pour lutter contre des injustices. Alors que bien souvent, les actions collectives sont aussi des marches silencieuses, des groupements de bénévoles qui créent une fête pour soutenir une cause ou encore des groupes qui se forment par l'intermédiaire des réseaux sociaux et qui invitent les utilisateurs à parrainer ou soutenir des causes importantes. Il y a tout de même 37 % des participantes qui ont répondu « oui, souvent » ainsi que 19,6 % ayant répondu « oui, une fois » ce qui représente un total de 56.6 % à avoir participé ou organisé une action collective. 4,3 % ont répondu « autre » à cette question.

#### 10. Avez-vous déjà entrepris/participé de manière privée, à une ou plusieurs actions collectives en vue de faire valoir vos droits ou ceux de personnes vulnérables ?

(46 réponses)



Pour cette deuxième partie il est important de retenir que la plus grande majorité des professionnelles sont impliquées dans leur vie privée, qu'elles sont prêtes à consacrer du temps à des associations ou groupements et qu'elles participent ou créent des mouvements ou actions collectives pour la défense des personnes vulnérables. Au delà d'un métier, ces valeurs font parfois partie inhérente des personnes. Je pense que pour choisir un métier comme celui d'assistante sociale il faut déjà avoir en soi des valeurs de solidarité, de justice ou encore d'égalité. Avec ce bagage, il ne sera pas difficile d'être une professionnelle bienveillante et motivée par son travail.

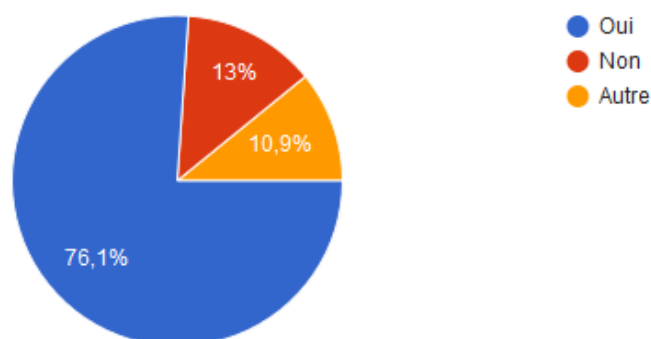
### Analyse partie 3 : Pratique professionnelle

Pour cette troisième et dernière partie, je me suis intéressée à « l'engagement militant » des AS et intervenantes sociales dans leurs pratiques professionnelles. Après m'être penchée sur leurs activités durant les temps libres, j'en reviens maintenant à leur profession et manière de fonctionner à chacune.

La première question que j'ai posée pour commencer mon analyse est : « *Pensez-vous que le métier d'AS permet de s'engager de manière militante ?* ». Cette question est très importante pour ce travail. Elle me permettra d'analyser la manière dont les professionnelles voient le métier d'AS et si être militante dans la pratique est importante pour elles. Malgré la théorie décrite plus haut ainsi que de nombreux écrits sur le sujet, il était indispensable pour moi d'avoir l'avis des principales intéressées, c'est-à-dire les assistantes et intervenantes sociales du Valais. Voici les résultats :

#### 11. Pensez-vous que le métier d'AS permet de s'engager de manière militante ?

(46 réponses)



76,1 % des participantes ont répondu « oui » à cette question contre 13 % de « non » ce qui fait une différence considérable entre les deux camps. 10,9 % ont répondu « autre ». Sur ce graphique, nous pouvons nous rendre compte que peu de professionnelles estiment ne pas pouvoir et ou devoir s'investir de manière militante et ceci rejoint donc la théorie de ma recherche. Pour plus de 70 % des questionnées, une assistante sociale est une militante et son métier lui permet d'exercer cet engagement au quotidien. Cette question permet de se rendre compte que le manque de militantisme n'est pas voulu par les AS et qu'il n'est pas inhérent aux professionnelles. Les prochaines questions permettront peut-être de comprendre ce qui empêche l'engagement militant d'être une compétence des assistantes sociales.

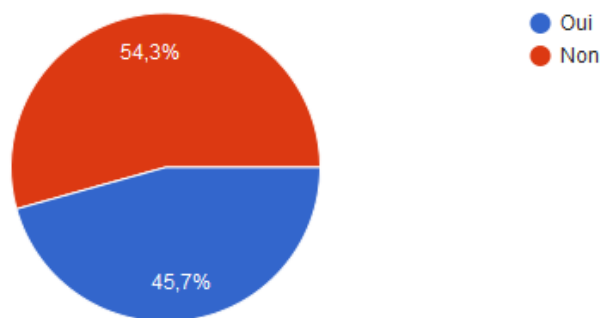
Les deux questions suivantes ont été posées dans le but d'évaluer la capacité des AS à enfreindre les règles en vigueur dans leur institution. Ceci me permettra peut-être de comprendre ce que veut dire pour elles « être militante ». Enfreindre des règles ou sortir du cadre prescrit par l'institution me permet d'évaluer jusqu'où sont prêtes à aller les professionnelles pour défendre des valeurs de justice ou d'égalité et donc par la même occasion, jusqu'où elles peuvent aller pour être militantes. Ci-dessous, le graphique des résultats à la question : « *Dans votre profession, êtes-vous prête à sortir du cadre défini par votre institution lorsque la situation vous semble nécessaire ?* » 67,4 % ont répondu être prêtes à le faire contre 21,7 % à ne pas vouloir le faire. Il reste donc 10,9 % à avoir répondu « autre ». Toujours dans le même contexte que la réponse précédente, les assistantes sociales me semblent être en accord avec les valeurs de défense des droits et de militantisme dans leur profession. Elles semblent presque toutes sensibilisées à ces questions et prêtes à prendre le risque de perdre leur emploi pour défendre des valeurs de justice ou d'égalité.

La question suivante elle aussi parle des limites dans la pratique mais va encore un bout plus loin. Les AS ont dû répondre à cette question : « *Avez-vous déjà enfreint les normes en vigueur dans votre institution pour défendre un bénéficiaire ?* » J'ai longuement hésité à demander cela dans mon enquête. La question pourrait déranger et malgré l'anonymat de mon questionnaire, certaines assistantes sociales ne se sentent peut-être pas à l'aise d'y répondre. Mais comme écrit plus haut dans la théorie, ce qui touche au militantisme est rarement bien vu par la société. On voit le militantisme comme des actions violentes dans les rues ou des mobilisations bruyantes. Dans ce même ordre d'idées, il est logique qu'enfreindre les normes en vigueur soit rapidement mal considéré par le public. Les

résultats sont à nouveau tranchés. 54,3 % des participantes ont répondu n'avoir jamais enfreint les normes ou règles de leur institution mais il y a tout de même 45,7 % ayant répondu l'inverse. Il y a tout de même plus de 45 % ayant pris le risque de perdre leur travail pour défendre un bénéficiaire. Voici une preuve bien concrète permettant de constater qu'il y a bel et bien de nombreuses assistantes sociales militantes !

### 13. Avez-vous déjà enfreint les normes en vigueur dans votre institution pour défendre un bénéficiaire ?

(46 réponses)



Il ne faut pas oublier que la majorité des participantes a moins de 5 ans d'expérience en service social. Il est possible qu'avec les années d'expériences et la maturité, les professionnelles « osent » plus aller à l'encontre de leur institution et prendre position si elles l'estiment nécessaire.

La question suivante s'intitule : « *Trouvez-vous le métier d'AS trop individuel ?* » Cette question, posée aussi aux étudiantes, a réuni :

- 60,9 % de « non »
- 17,4 % de « oui »
- 17,4 % de « oui, mais je l'ai choisi pour son côté individuel »
- 4,3 % « autre »

Malgré des relations individuelles avec les bénéficiaires et parfois beaucoup de travail administratif, la majorité des participantes estime que ce n'est pas un métier individuel. Si elles pensent qu'il ne l'est pas, alors la solidarité et la bonne entente entre collègues ou avec les partenaires institutionnels doivent certainement régner en Valais

Toujours sur le thème de la pratique professionnelle, j'ai voulu analyser cette fois-ci, la place que prend l'institution dans la pratique des professionnelles. Est-ce que l'institution impose parfois des limites aux AS qui ne leur permettent pas de développer



des compétences ? Est-ce la surcharge de travail qui empêche les AS de se mobiliser entre elles, pour elles ou pour les bénéficiaires ? Est-ce le cadre ou plutôt une volonté des professionnelles de ne pas aller « un bout plus loin » ? Comme décrit dans la théorie, suite à de nombreuses plaintes, les AS du Valais s'étaient réunies à plusieurs reprises pour créer ensemble une association qui avait pour but de défendre leurs droits et ceux des bénéficiaires de service social. La volonté de s'unir, se battre et défendre les intérêts me semble évidente. Le problème viendrait-il aussi des institutions ?

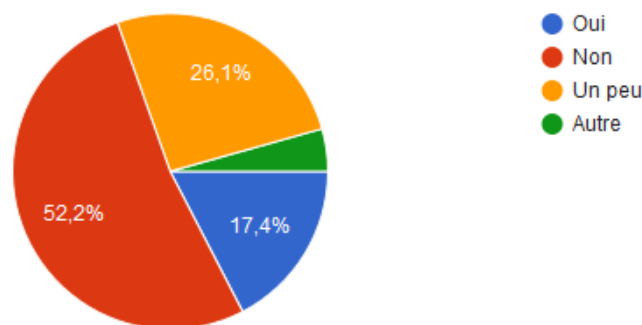
Voici donc la question posée aux AS au travers de mon enquête : « Avez-vous l'impression qu'être engagée et militante est favorisé et mis en valeur dans votre institution ? »

- 52,2 % des participantes ont répondu par un « non »
- 26,1 % ont répondu « un peu »
- 17,4 % ont répondu « oui »
- 4,3 % des participantes ont répondu « autre »

Il y a tout de même plus de la moitié des AS qui pensent que l'institution dans laquelle elles travaillent ne leur permette pas d'être une professionnelle engagée et militante. Il y a donc un réel enjeu au niveau institutionnel. Voici peut-être l'un des grands nœuds du manque de militantisme chez les AS du Valais. Si ce n'est pas le manque d'envie ou de motivation, nous pouvons nous rendre compte, avec le graphique ci-dessous, que l'institution quant à elle, y est pour quelque chose.

### 15. Avez-vous l'impression qu'être engagée et militante est favorisé et mis en valeur dans votre institution ?

(46 réponses)

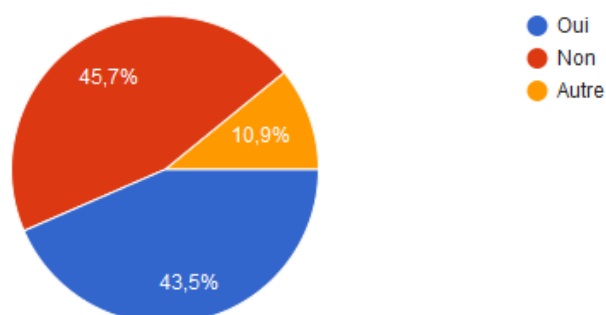


Malgré ces limites que pose l'institution (comme nous pouvons le constater à la question précédente) est-ce que cela empêche les AS de travailler de manière engagée et militante ? Comme le démontre le graphique ci-dessous : 45,7 % des participantes

pensent ne pas travailler de manière militante contre 43,5 % qui pensent qu'elles travaillent de manière engagée et militante. 10,9 % ont répondu « autre ». Ce qui démontre que malgré les règles et normes en vigueur, la plupart des professionnelles travaillent aussi beaucoup avec leurs tripes et ne suivent pas à la lettre ce qui est demandé par la hiérarchie.

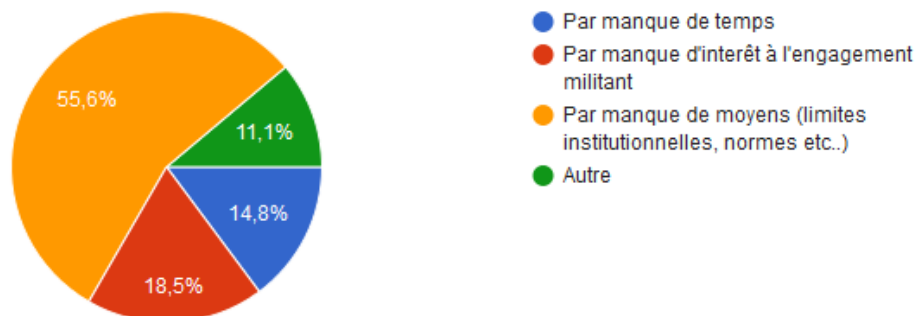
### 16. Au sens large, avez-vous l'impression de travailler de manière engagée et militante ?

(46 réponses)



Pour les professionnelles ayant répondu non, j'ai voulu savoir pourquoi elles pensaient ne pas pouvoir ou ne pas vouloir travailler de manière engagée et militante. Il me semblait nécessaire de préciser la cause de ce refus. Cela peut-être pour des causes internes comme les valeurs de la professionnelle ou des causes externes comme un manque de temps ou encore un manque de moyens. Dans le graphique ci-dessous, nous pouvons constater que pour 55,6 % des professionnelles c'est par manque de moyens. Par moyens, j'entends les possibilités mises en place dans les institutions. Ce sont donc les normes et règles en vigueur des institutions qui, à 55,6 %, empêchent les AS d'être plus engagées dans leur pratique professionnelle. Il y a tout de même 18,5 % des professionnelles qui ne sont pas plus engagées ou plus militantes car elles n'ont pas d'intérêt à cela. 14,6 % estiment manquer de temps à leur poste de travail et 11,1 % ont répondu « autre ». L'institution est donc réellement l'un des grands freins à l'engagement des professionnelles et je peux donc enfin vérifier que le problème n'est pas un manque de motivation mais bien un manque de moyens mis à disposition par les institutions.

### Si non, à quoi cela est dû ? (27 réponses)

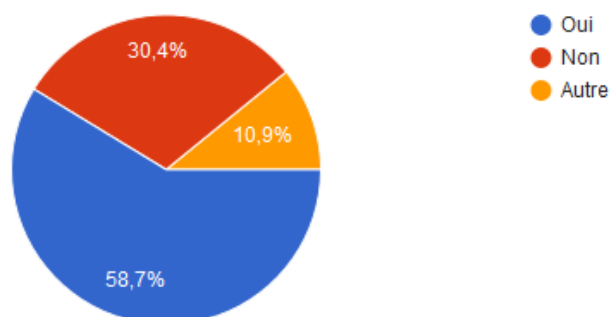


Maintenant que nous savons que le problème est plutôt externe aux professionnelles, sont-elles prêtes à participer ou créer des actions ou groupements pour remédier à ce problème ? La question suivante se penche donc sur l'intérêt que portent les AS à créer des groupes ou à s'unir malgré leurs différents lieux de travail pour défendre ou faire entendre des droits pour leur profession ou pour les bénéficiaires de prestations sociales. La question posée était : « *Seriez-vous partante si les assistantes sociales du Valais se mobilisaient pour organiser des actions collectives dans l'espace public ?* »

Comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, la grande majorité ont voté 58,7 % de « oui » contre 30,4 % de « non » et 10,9 % « autre ». Un peu moins de 60 % des participantes sont donc partantes si des actions collectives se créent entre les professionnelles des différents services sociaux.

### 17. Seriez-vous partante si les assistantes sociales du Valais se mobilisaient pour organiser des actions collectives dans l'espace public ?

(46 réponses)



C'est bien pour cela qu'une association a été créée en 2015 et que bon nombre d'AS se sont inscrites pour y participer. La question suivante, posée aussi dans la partie 2 (question 10) parle des possibilités qu'ont les AS, à participer ou organiser des actions collectives dans le cadre de leur travail ou en collaboration avec d'autres professionnelles. Cette fois-ci, la question est : « *Avez-vous déjà entrepris/participé, dans votre pratique professionnelle, à une ou plusieurs actions collectives en vue de faire valoir vos droits ou ceux des bénéficiaires de service social ?* »

Dans la partie 2, en termes de chiffre, la majorité des réponses avait été un « non ». Par contre, il y avait 37 % de « oui, souvent » ainsi que 19,6 % de « oui, une fois ». Au final, les personnes ayant participé au moins une fois à une action collective restent plus nombreuses que les personnes n'ayant jamais organisé ou participé à ce genre d'actions. Cette fois, la question est la même mais dans le cadre de la pratique professionnelle.

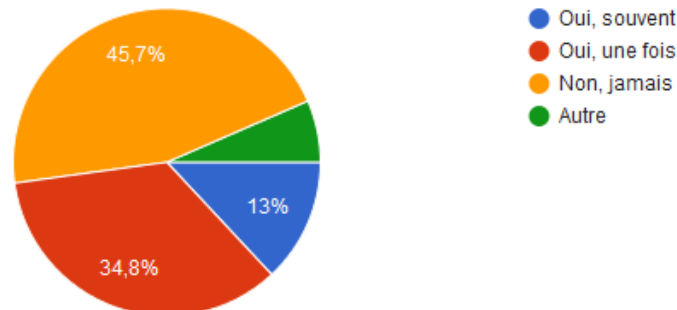
Voici les résultats :

- 45,7 % de « non, jamais »
- 34,8 % de « oui, une fois »
- 13 % de « oui, souvent »
- 6,5 % « autre »

Comme nous pouvons le voir dans le schéma ci-dessous, encore une fois la majorité en termes de chiffre correspond aux personnes ayant répondu non (45,7 %). Mais, comme pour la question 10, si nous additionnons les participantes ayant répondu « oui, une fois » ainsi que celles ayant répondu « oui, souvent » nous obtenons un score de 47,8 %. Au final, une majorité de personnes a, au moins une fois, participé à une action collective dans le cadre de leur pratique professionnelle. Encore une fois, cette question démontre le réel intérêt qu'ont les professionnelles à s'unir, à partager et à faire respecter les droits de chacun.

### 18. Avez-vous déjà entrepris/participé, dans votre pratique professionnelle, à une ou plusieurs actions collectives en vue de faire valoir vos droits ou ceux des bénéficiaires de service social ?

(46 réponses)



Pour terminer cette enquête, je tiens encore une fois à partager la dernière question posée aux assistantes et intervenantes sociales : « Si vous deviez ne donner qu'une compétence essentielle au métier d'AS, laquelle serait-elle ? »

Voici une liste non exhaustive des réponses reçues en retour :

- L'empathie
- L'écoute
- Etre engagée
- Le respect
- L'humanité
- La flexibilité
- La bienveillance
- La ténacité
- La résilience
- La capacité de remise en question
- La positivité
- L'observation
- La solidarité
- L'implication
- La persévérance
- La capacité d'introspection
- La diplomatie
- La force morale
- .....

## 9. Vérification des hypothèses

Après avoir retranscrit et donné une analyse de mes deux questionnaires, il me faut maintenant les comparer avec mes hypothèses de départ. Avec ces deux questionnaires, je vais essayer d'affirmer ou au contraire d'infirmer mes hypothèses sur le thème de l'engagement militant dans la formation HES de service social mais surtout dans la profession d'assistante sociale. La vérification des hypothèses reprendra la théorie utilisée pour ce travail ainsi que mes deux enquêtes de terrain. Bien évidemment, la

théorie ou les questionnaires ne pourront pas certifier mes hypothèses à 100 % mais ils pourront tout de même expliquer certaines manières de faire ou de penser dans la formation d'AS ou dans la profession.

Hypothèse 1 :

Le militantisme est intimement lié au Travail Social de par ses racines mais aussi dans ses représentations

Pour commencer, la première hypothèse formulée pour ce travail de recherche se base plutôt sur ma théorie. En effet, je voulais démontrer par ce travail qu'il est possible d'être militant ET travailleur social. Comme vu plus haut dans ma théorie, l'historique de l'un et l'autre concept se ressemble fortement. De plus, les premiers travailleurs sociaux, qui ne portaient pas encore ce nom, étaient des militants. Il est important aussi de préciser qu'en majorité, les travailleurs sociaux ou les partenaires, estiment qu'un travailleur social doit être militant. Cette idée a gagné une majorité de partisans lors du colloque mis en place par Lien Social en 1999 à Toulouse. Comme vu plus haut dans la théorie, environ 70 % des participants à ce colloque avaient répondu « oui » à la question : « Les travailleurs sociaux doivent-ils être militants ? ». De plus, comme l'ont dit de nombreux auteurs, le travail social est tiré, à la base, d'un engagement. Ce sont à l'époque des personnes militantes, qui ont voulu un changement social et qui ont donné de leur temps pour soigner, protéger ou accompagner les personnes vulnérables. Je reprends aussi cette citation de Laurent Ott et Stéphanie Rullac dans le « dictionnaire pratique du travail social » :

*« Le travail social s'est constitué historiquement à partir d'un engagement bénévole intégrant une action caritative, selon trois types de position sociale qui s'entremêlent : religieuse (essentiellement le catholicisme), syndicaliste (essentiellement ouvrier catholique) et professionnelle (essentiellement la médecine, la magistrature et le haut fonctionariat). Ces racines identitaires expliquent que la militance soit très souvent revendiquée chez les professionnels du Travail Social. Il est ainsi répandu de militer pour que le travailleur social demeure...un militant »<sup>26</sup>*

De plus, mon enquête menée auprès des futures assistantes sociales et assistantes sociales du Valais me démontre un intérêt solide pour l'engagement militant dans la

<sup>26</sup> OTT,L et RULLAC,S. (2015). Dictionnaire pratique du travail social. Dunod, 2<sup>ème</sup> édition. Paris

profession. Pour les étudiantes, à la question 14 de mon questionnaire : « *Pensez-vous que les futures assistantes sociales devraient être plus sensibilisées aux questions d'engagement militant et de défense des droits humains durant la formation ?* » Plus de 57 % des participantes ont répondu « oui ». De même pour les assistantes sociales qui, à la question 11 : « *Pensez-vous que le métier d'AS permet de s'engager de manière militante ?* » ont répondu à plus de 76 % « oui ». L'histoire du travail social autant que les étudiantes en formation et les professionnelles du terrain tend à prouver que le militantisme a entièrement sa place dans le travail social.

Hypothèse 2 : Les bases théoriques sur l'engagement militant et l'action collective dans la formation d'assistante sociale HES-SO sont très faibles voire inexistantes. De ce fait, les étudiantes sont trop peu sensibilisées à ses thématiques ; elles acquièrent de faibles bases militantes pour la profession.

Ma deuxième hypothèse se base sur la formation HES-SO en service social. Par cette hypothèse, je reproche à la formation un trop faible enseignement sur l'engagement militant ou sur la création ou participation d'actions collectives. En effet, comme nous l'avons vu dans la théorie, le catalogue de cours ne propose qu'à un seul moment un cours sur les actions collectives. Ce cours a-t-il marqué les esprits ? A-t-il réellement été donné aux étudiantes ? Pour vérifier cela, j'ai posé une question aux étudiantes durant mon enquête, question 11 : « *Durant la formation en service social, avez-vous suivi des cours autour de l'action collective et/ou de l'engagement militant ?* » Comme nous pouvons l'observer dans l'analyse, plus de 28 % ont répondu « non » et plus de 23 % ont répondu ne pas s'en souvenir contre 23,8 % de « oui, une fois » et 23,8 % de « oui, à plusieurs reprises ». Ces réponses sont très partagées, pourtant, les étudiantes ont suivi la même formation et devraient, en principe, avoir toutes le même avis. Si un cours sur les actions collectives ou l'engagement militant a bel et bien été donné, pourquoi plus de 51 % des étudiantes ne s'en souviennent pas ou ont noté ne jamais avoir suivi ces cours ? Ces réponses laissent planer un doute mais nous démontrent que ce qui est mis en place en termes de militantisme ou d'actions collectives n'est pas un élément central de la formation et qu'il n'a pas l'air d'avoir marqué les esprits. Au vu du nombre d'épuisement professionnel que subissent les assistantes sociales, s'il fallait un jour se pencher sur les causes de cet épuisement, peut-être qu'il faudrait commencer par

repenser la formation ? Si l'on faisait des étudiantes des futures militantes plutôt que des futures assistantes, je suis certaine que cela empêcherait beaucoup de problématiques. Rien que le nom de la profession pose problème. Il y a une grande différence entre être une professionnelle qui « assiste » les bénéficiaires ou être une professionnelle qui « milite » pour les bénéficiaires. Le terme est différent et la signification l'est encore plus.

Hypothèse 3 :

L'individualité de la formation et du métier d'assistante sociale à la HES-SO empêche les groupements ou la création d'actions collectives qui pourraient être mis en place par les étudiantes et professionnelles. Elles manquent de ressources pour initier des mouvements collectifs ou des expériences militantes.

La troisième hypothèse de ce travail implique les étudiantes tout comme les professionnelles. En effet, je me suis demandée si le fait qu'il était difficile de former des actions collectives ou des mouvements de défense ou de solidarité venait d'une trop grande individualité du métier. Il est vrai qu'une assistante sociale travaille souvent seule. Le travail administratif est de gérer de manière indépendante et autonome. Les relations avec les usagers sont individuelles elles aussi. La formation quant à elle n'est pas non plus des plus solidaires. La plupart des cours sont théoriques et ne favorisent pas forcément le rapprochement des étudiants. Les orientations : éducation spécialisée et animation socioculturelle semblent plus constituées de séminaires, travaux de groupes ou actions collectives. C'est pourquoi j'ai voulu, au travers de mon enquête, questionner les étudiantes et professionnelles sur l'individualité du métier en posant la même question mais l'une dans le contexte de la formation et l'autre dans le contexte de la profession. Pour les étudiantes, la question 13 était : « *Trouvez-vous la formation d'AS plus individuelle que l'éducation sociale ou l'animation socioculturelle ?* » 52,4 % des étudiantes ont répondu « non » à cette question. Ce qui constitue la majorité. 42,9 % ont répondu, quant à elles, « oui ». Contrairement à ce que j'imaginai, la majorité des étudiantes ne pensent pas que l'orientation service social soit spécialement individuelle. Ce qui contredit l'hypothèse citée ci-dessus.

Pour les professionnelles, la question 14 : « *Trouvez-vous le métier d'AS trop individuel ?* » a reçu 60,9 % de « non ». Puis, 17,4 % des participantes ont répondu « oui, mais je l'ai



choisi pour son côté individuel ». Additionné, cela donne plus de 77 % des assistantes sociales qui ne sont pas dérangées par le côté individuel de la profession. Encore une fois, la majorité infirme l'hypothèse numéro 3. La profession n'est donc pas réellement individuelle pour la majorité. Ce qui veut dire que la solidarité est présente. Ce qui empêche le militantisme est donc certainement ailleurs.

#### Hypothèse 4 :

Les assistantes sociales et futures assistantes sociales du Valais valident le lien entre militantisme et service social. Pour elles, il semble important d'être une assistante sociale engagée et militante. Ce sont des valeurs personnelles et professionnelles qu'elles défendent. Si les assistantes sociales ont l'impossibilité d'être engagées de manière professionnelle (faute de temps et de moyens), elles le sont dans leur vie privée.

Ma quatrième hypothèse se base cette fois-ci sur mon questionnaire adressé aux professionnelles des services sociaux valaisans. Au travers de ce travail de recherche, je me demandais dans quelle mesure les assistantes sociales étaient sensibilisées et en accord avec l'engagement militant que se soit dans leur profession ou vie privée. J'ai cherché à savoir si elles avaient des activités à côté du travail (bénévoles, associatives etc.). Je me suis dit que si elles étaient engagées de manière privée, elles le seraient aussi, dans la mesure du possible, de manière professionnelle.

Tout d'abord, les assistantes sociales valident-elles d'avoir pour compétence du métier, l'engagement militant ?

Pour répondre à cette hypothèse, la question 11 de mon questionnaire destiné aux AS était : « *Pensez-vous que le métier d'AS permet de s'engager de manière militante ?* » A cette question plus de 76 % des professionnelles ont répondu « oui ». Ce qui donne une bonne majorité de personnes favorables à cette question. D'après les résultats, je me rends compte ne pas être la seule à trouver essentiel d'être engagée de manière militante en tant qu'assistante sociale. De plus, cela rejoint la plupart des théories de ce texte.

Pour cette hypothèse, nous pouvons aussi prendre en compte la question 6 : « *Etes-vous engagée à titre privé ? (bénévolat, association, groupement etc.)* » A cette question, plus de 58 % des participantes ont répondu par la positive. Ceci me démontre bien l'intérêt qu'elles portent au changement social, à la défense de causes ou à l'implication quelle

qu'elle soit. De plus, 58,7 % des AS seraient prêtes à participer à un mouvement ou une action collective avec d'autres professionnelles du Valais. Comme nous avons pu le voir à la question 15 : « *Avez-vous l'impression qu'être engagée et militante est favorisé et mis en valeur dans votre institution ?* » Plus de 52 % des sondées ont répondu « non » Puis à la question « *Si non, à quoi cela est dû ?* » Les AS ont répondu à 55,6 % « par manque de moyens (limites institutionnelles, normes etc..) ». Ce n'est donc clairement pas l'envie ou l'intérêt qui manque aux AS mais plutôt des limites externes et non inhérentes à elles-mêmes.

Hypothèse 5 :

Les limites du cadre institutionnel, le manque de moyens mis à disposition par celui-ci, l'individualité du métier ainsi que le manque de temps défavorisent, démotivent et empêchent de développer le côté militant et engagé des assistantes sociales.

Pour ma dernière hypothèse, j'ai choisi d'imaginer la cause du manque d'engagement militant et du manque de visibilité des AS dans l'espace public au travers de leur profession. En effet, de nombreuses professionnelles se plaignent des conditions de travail très difficiles et stressantes mais elles voient aussi les conditions des bénéficiaires de service social se dégrader. Malgré cela, nous entendons peu souvent les plaintes remonter dans l'espace public, dans les médias ou encore à Berne. La question est donc : « *qu'est-ce qui fait que les AS ne militent pas malgré les plaintes ?* ».

Cette question a donc été posée dans mon questionnaire. Tout d'abord la question 16 : « *Avez-vous l'impression de travailler de manière engagée et militante ?* ». Les résultats sont majoritairement « non » à 45,7 %, suivi des participantes ayant répondu oui à 43,5 % et « autre » à 10,9 %.

Il y a environ la moitié des sondées qui estiment ne pas pouvoir travailler de manière militante. Pour en savoir les raisons, j'ai ensuite posé la question « *Si non, à quoi cela est dû ?* » A cette question 55,6 % des sondées ont donné comme réponse « par manque de moyens (limites institutionnelles, normes etc..) puis 18,5 % par manque d'intérêt ainsi que 14,8 % par manque de temps et 11,1 % « autre ». La grande majorité pense donc ne pas pouvoir s'engager plutôt par manque de moyens mis à disposition dans leurs lieux de travail que par manque d'envie ou de temps. Le problème principal, pour moi, se situe donc au niveau institutionnel. Dans ce cas, ce sera aux AS de s'unir et se mobiliser pour faire changer les choses. Comme la majorité se disent engagée et prête à dépasser

le cadre institutionnel, je pense que nous ne pouvons que s'approcher d'un futur meilleur pour les professionnelles des services sociaux valaisans.

## 10. Conclusion

### 10.1. Les perspectives professionnelles

Pour ce travail, j'ai choisi une problématique non pas ciblée sur les bénéficiaires de service social mais plutôt sur les professionnelles qui les encadrent. En effet, le bénéficiaire est au centre dans un métier comme celui d'assistante sociale. Par contre, il est tout de même dans l'intérêt du bénéficiaire d'être accompagné par une professionnelle travaillant dans de bonnes conditions. Or, le métier d'assistante sociale n'est pas de tout repos. Entre le stress et les situations complexes, de nombreuses professionnelles se retrouvent en épuisement professionnel, baissent leur pourcentage de travail ou finissent tout simplement par quitter celui-ci. C'est sur cette base que je m'appuie pour me questionner et remettre en question, au travers de ce travail, un bout de la formation et de la profession d'AS. En effet, toutes ces plaintes et maladies du travail ne pourraient-elles pas être évitées ? Et si l'on repensait la formation, comme le dit Jeanette Prigent, pour former des militantes plutôt que des assistantes sociales. Et si la formation en service sociale nous permettait d'apprendre à nous défendre et à militer pour les droits qui nous semblent justes et bons ? La formation manque de sensibilisation au militantisme et les étudiantes n'apprennent pas à être des militantes mais plutôt des professionnelles qui suivent le cahier des charges habituel même si celui-ci n'a aucun sens.

En plus de la formation, ne faudrait-il pas repenser quelques compétences du métier d'AS ? Et si l'on posait sur la table toutes les problématiques vécues par les AS pour réfléchir à une nouvelle manière de travailler plus saine et plus bénéfique pour les professionnelles ? Ce travail a permis de mettre en lumière certaines lacunes de la formation ou de la profession qui me dérangaient spécialement. J'ai pu mettre des mots et des concepts sur de la colère ou de la frustration. Grâce à ce travail, j'ai pu cibler une problématique et j'espère qu'un jour les professionnelles réussiront, ensemble, à initier un changement dans le métier d'assistante sociale.

## 10.2. Les limites de la recherche

Comme tous travaux de Bachelor, cette recherche a des biais et des limites.

Tout d'abord, malgré le fait que cette recherche se doit être un travail scientifique et objectif, je pense qu'il est impossible pour moi de ne pas imposer mon avis et mon style dans ce texte, même de manière subtile. En effet, étant complètement en accord avec l'engagement militant des AS, je pense que cela se ressent dans mon travail. Les livres et ouvrages utilisés sont donc orientés selon mon avis subjectif.

De plus, je n'ai questionné qu'une vingtaine d'étudiantes sur 58 et 46 professionnelles sur tous les services sociaux du Valais Romand. Même s'il est possible de quantifier les avis des participantes, peut-être que les réponses auraient été tout autres en ayant eu plus de participantes. Les questionnaires étant quantitatifs, ils ne permettent donc pas vraiment d'approfondir les questions mais plutôt d'avoir un avis général sur plusieurs thèmes.

## 10.3. Les nouveaux questionnements

Après avoir effectué ce travail de Bachelor, voici quelques questionnements et pistes d'actions qui surgissent pour aller encore plus loin dans la recherche.

Malgré les résultats de l'enquête, qui prouve que de nombreuses professionnelles sont prêtes à s'unir et à défendre des droits, il reste une difficulté qui semble freiner les AS. En effet, après discussion avec plusieurs professionnelles, j'ai su que de nombreuses tentatives de groupements ou de création d'association avaient échoué. Cette association qui s'est montée en 2015-2016 n'est donc pas la première mais les précédentes n'ont jamais pu durer sur le long terme. Il faut savoir que le métier d'assistante sociale ne permet pas beaucoup de contact régulier avec d'autres professionnelles dans d'autres services. De plus, il est rare que plusieurs AS travaillent ensemble sur un même dossier ou pour un même bénéficiaire. Le fait que les assistantes sociales travaillent de manière indépendante pourrait expliquer la difficulté à réunir ces professionnelles. Alors, après de nombreuses tentatives d'associations, que faudrait-il mettre en place pour qu'un regroupement fonctionne réellement sur la durée?

Mon deuxième questionnement intervient non pas sur la manière d'unir un groupe d'AS mais sur le contenu des réunions et sur le choix des thèmes à défendre. Encore une fois, les services sociaux valaisans sont différents et ne traitent pas forcément des mêmes problématiques. Comment réunir des professionnelles ayant toutes une population différente à charge et un cahier des charges spécifique à l'institution ?

Ma dernière question se pose dans le cas où il serait possible de repenser la formation de service social. S'il est un jour possible de prouver les bienfaits d'un engagement militant plus marqué en formation, serait-il alors possible de modifier le catalogue des cours ? Ou encore augmenter le nombre de cours et interventions autour de la question du militantisme en service social ? Pour initier un changement dans la profession, il faudra commencer par repenser la formation HES-SO orientation service social.

#### 10.4. Conclusion personnelle

Lorsque, en 2015, j'ai commencé à réfléchir à un thème pour mon travail de mémoire, mon choix s'est rapidement porté sur l'engagement militant. En effet, je me sentais particulièrement sensibilisée à ce thème grâce à mon premier stage de formation pratique. Mais lorsque j'ai débuté les cours en orientation service social, je n'ai pas ou peu retrouvé ce côté « militant » que j'avais tellement apprécié durant mon stage. De plus, le fait qu'une association se crée au même moment par les AS pour justement s'unir et aller plus loin me démontrait bien que je n'étais pas la seule à penser qu'être engagée était nécessaire à ce métier. C'est pourquoi il me paraissait essentiel de pouvoir comprendre les enjeux qui empêchaient les professionnelles de s'unir et de se défendre. De même pour la profession, pourquoi manque-t-elle cruellement de sensibilisation autour de l'engagement, de la défense des droits et intérêts. Cela me semble pourtant un élément central de notre métier. Je me suis tout d'abord intéressée à ce qui se construisait avec la nouvelle association des assistants et intervenants sociaux. J'ai participé à la mise en place des premières rencontres qui ont eu lieu à la HES, puis j'ai participé à chacune des séances du groupe de travail qui réfléchissait à la direction à prendre et à la forme de l'association. J'étais très motivée et me sentais privilégiée de participer à ce genre de réunion. Suite aux nombreuses plaintes exprimées lors du forum Ecole-Terrain à la HES-SO, cette association ne pouvait que démarrer fortement avec des projets et des actions qui allaient se mettre en place de toute part. Une séance a passé, puis deux, puis trois et mon entrain commençait à retomber. Les discussions me semblaient durer des heures, nous débattions sur des sujets avec peu d'importance. Nous mettions trop d'énergie à construire une association en règle plutôt qu'à choisir les futurs projets à porter. Je me suis sentie de moins en moins impliquée et j'ai eu l'impression que l'on m'impliquait de moins en moins. Il y a eu ensuite l'assemblée constitutive qui s'est tenue le 18 avril 2016. Encore une fois, il y a eu des longs débats sur des détails, sur les cotisations ou la place de chacun. Le comité qui devait venir avec

des propositions avait finalement désigné chaque membre de l'association et déterminé à l'avance les futurs projets de celle-ci. Au final, beaucoup de monde a été déçu et a fini par ne pas vouloir devenir membre de l'association. A ce moment-là, complètement démotivée, j'ai décidé de ne plus allier mon travail de recherche à cette association et j'ai repris mon travail à zéro. Cela a été pour moi, une sorte de piste pour comprendre combien il était compliqué d'unir des assistantes sociales et de créer un groupement ou de mettre en place une action collective. Poussée par mon envie d'être une assistante sociale engagée et militante, j'ai tout de même eu l'envie de continuer ce travail sur ce thème. Au vu des réponses de mes enquêtes, je me rends bien compte que la plupart des professionnelles sont impliquées mais je le remarque aussi dans mon entourage professionnel. Je sens que la motivation et l'envie sont présentes mais le manque de temps, de moyens compliquent extrêmement le rapprochement des différentes assistantes sociales du Valais.

Au final, à l'aide de ce travail j'ai pu mettre le doigt sur quelques pistes qui empêchaient les AS de se mobiliser. Le chemin est encore long pour que les AS se regroupent et crient haut et fort qu'elles en ont marre. Malgré tout, si ces professionnelles, autant que moi, avons choisi ce métier, c'est avant tout pour nous battre. Même si peu d'améliorations sont visibles, de nombreuses AS essaient au quotidien, à leur niveau, de faire du changement social.

Ce travail n'est, pour moi, que le début du chemin à parcourir pour nous faire entendre et défendre les bénéficiaires de nos services sociaux. Débutante dans cet incroyable et passionnant métier, je compte, moi aussi, mettre mon énergie et ma motivation à disposition d'un changement social.

## 11. Bibliographie et cyberographie

### 11.1. Ouvrages

AVENIR SOCIAL. (2010). *Code de déontologie du travail social en Suisse*. Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s. Berne.

BAUER R. (2001). Soziale Dienste und spezifische Zielgruppen, insb. Migrant/inn/en, Observatorium für die Entwicklung der sozialen Dienste in Europa - Arbeitspapier Nr. 3, Frankfurt.

BOUQUET B & GARCETTE C. (2009). *Assistante sociale aujourd'hui*. Paris : Editions Maloine. 4<sup>e</sup> édition.

CATROUX M. (2002) « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, Vol. XXI N° 3.

DARIOLI S. (1982). *Planification médico-sociale valaisanne*. Lausanne : Ecole d'études sociales et pédagogiques.

DELOBETTE L & DELSALLE P. (2003). *La Franche-Comté à la charnière du Moyen âge et de la Renaissance, 1450-1550*. Besançon : Presses Universitaires Franc-Comtoises.

FILLIEULE O & ROUX P. (2009). *Le sexe du militantisme*. Paris : Presses de Sciences Po.

FILLIEULE O & SOMMIER I & Agrikoliansky E. (2010). *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux, contestation dans les sociétés contemporaines*. Paris : Editions la Découverte.

FILLIEULE O. (2008). *Travail militant, action collective et rapports de genre*. Lausanne : travaux de sciences politiques. Editeur responsable : André Mach. N°36

FLEURY P (2012). « Le combat oublié des suffragettes Suisse » *La Liberté*. P.8

GROUPES D'ASSISTANTES SOCIALES ET ASSISTANTS SOCIAUX ROMAND(E)S. (2001) Référentiel de compétence des métiers de service social. Genève.

HESSEL S. (2011). *Indignez-vous !* Montpellier : Editions Indigène : 13<sup>ème</sup> édition.

ION J. (1997). *La fin des militants ?* Paris : Edition Atelier

ION J & FRANGUIADAKIS S & VIOT P. (2005) *Militer Aujourd'hui*. Paris : Edition Autrement.

ION J & RAVON B. (2000) *Les travailleurs sociaux*. Paris : Editions la Découverte, 5<sup>ème</sup> édition.

LE BON G. (1895). *La psychologie des foules*. Paris :FV Editions.

MATHIEU L. (2012). *L'espace des mouvements sociaux*. Broissieux : Editions du Croquant.

ORFALI B. (2010). *L'adhésion : Militer, s'engager, rêver*. Bruxelles : Editions De Boeck

OTT L et RULLAC S. (2015). *Dictionnaire pratique du travail social*. Paris : Edition Dunod, 2<sup>ème</sup> édition.

PERROT G. (2008) « Les savoirs en service social avant 1950 », *Vie sociale* /3 (N° 3

PRIGENT J, (1972) « Il faudrait des militantes », *Revue Esprit*. France : Edition Esprit

RIOT-SARCEY M. (2015). *Histoire du féminisme*. Collection Repères. Paris : Editions la Découverte, 3<sup>ème</sup> édition.

TOURAINÉ A. (1978) *La voix et le regard*. Paris : Editions le Seuil

VOIDE I. (1997). *De l'assistance publique à l'aide sociale : des enjeux qui ont déterminé la législation valaisanne*. Sion : Centre de formation pédagogique et sociale.

## 11.2. Sources internet

DE LEPINAY A (consulté le 20.10. 2016). « *Qu'est-ce que l'éducation populaire ?* »  
URL : [www.education-populaire.fr/definition/](http://www.education-populaire.fr/definition/)

LETONTURIER E (consulté le 03.10.2016) « *Action collective* », Encyclopædia Universalis [en ligne]  
URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/action-collective/>

LEVANNIER L & COIEFFEY M & PASQUET Y (consulté le 14.10.2016) « *La condition ouvrière au XIX<sup>ème</sup> Siècle* », Lycée Collège Marcel Gambier.  
URL : <http://www.bmlisieux.com/litterature/gambier/gambie09.htm>

## 11.3. Sources HES-SO

Conseil de domaine Travail Social. « Plan d'étude cadre 2006 », filière Travail Social. Haute école spécialisée de Suisse Occidentale. Actualisé le 4 septembre 2012

## 11.4. Photos

Photo de couverture :

DODIER F (consulté le 20.01.2017) « Les meilleures citations »

URL : <https://fabedodiercitations.wordpress.com/2016/03/07/ils-ont-essaye-de-nous-enterrer-ils-ne-savaient-pas-que-nous-etions-des-graines/>



## **12. Annexes**